RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE
THIAIS
(Département du Val-de-Marne)

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2025

-=-=-=-=-

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 35
Présents à la séance : 26
L'an deux mil Vingt-cinq

L'an deux mil vingt-cinq le 10 avril, à vingt et une heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Thiais, régulièrement convoqués le 4 avril 2025, conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville (rue Maurepas), sous la présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire.

Monsieur le Président, après avoir ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal :

ETAIENT PRESENTS : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mmes TORCHEUX – OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – PHILIPPE – ZITI – M. COLBEAU – Mme HADDAD – MM. GUILLARD – DUMONT – GERMANI – GREINER – LONY – ROBILLARD – Mmes CIREFICE – HILLION – M. MALHERBE

ABSENTS : MM. CAUSSIGNAC (procuration à Mme GERMAIN) – LETONNELIER – Mmes DONA (procuration à M. SEGURA) – REGARD-MACE (procuration à Mme TORCHEUX) – PACREAU-VETILLARD (procuration à M. GREINER) – MM. DAOUDA (procuration à Mme ZITI) – BOUMOULA (procuration à M. BEUCHER) – Mme RICHET (procuration à M. GERMANI) – M. BOMPARD

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris en son sein, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Chantal GERMAIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

****

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 13 mars 2025

Monsieur le Maire expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-15, dispose que le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à arrêter le procès-verbal de sa séance du 18 décembre 2024, et à l'approuver.

Les remarques formulées quant au procès-verbal de la séance précédente sont intégrées audit document.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

****

Point n° 2 : Présentation du rapport égalité femmes hommes de la Ville de Thiais

Monsieur le Maire expose :

Ce rapport expose, de façon synthétique, la situation relative à l'égalité femmes-hommes à Thiais, ainsi que les actions engagées par la Ville pour réduire les inégalités persistantes.

En effet, la première partie présente un bilan socio-démographique des grandes tendances caractérisant la population thiaisienne, et plus particulièrement la population féminine, à partir des données de l'INSEE. Elle fournit des indications sur la part des femmes en activité professionnelle ou en demande d'emploi, sur la proportion des emplois qu'elles occupent par secteur d'activité, sur leurs niveaux de rémunération, sur leurs niveaux d'études et de diplômes, en comparaison de leurs collègues masculins.

La deuxième comporte une présentation des politiques conduites par la Commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, illustrée par un bilan des actions menées et des ressources mobilisées. Parmi ces actions sont évoquées les initiatives portées par la Ville et ses services, ainsi que celles initiées par son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Club d'Animation des Jeunes de Thiais (CAJT).

La troisième appréhende la Ville comme employeur en présentant sa politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

L'ambition pour la Commune est d'inscrire dans toutes ses politiques publiques, ainsi que dans sa gestion interne des ressources humaines, des actions afin de rendre réel le principe d'égalité femmes-hommes.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte du présent rapport.

Monsieur le Maire : « Le rapport égalité femmes hommes de la Ville de Thiais est présenté ce soir à notre assemblée délibérante qui doit en prendre acte. Il a également été présenté au Conseil d'Administration du CCAS qui l'a approuvé à l'unanimité. Ce rapport expose à la fois la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes quant au fonctionnement de la Commune, aux

politiques menées sur son territoire, ainsi qu'aux orientations et actions de nature à améliorer la situation. »

Madame CIREFICE : « Ce rapport est constitué de trois parties : l'état des lieux, les actions en faveur de l'égalité femmes hommes et le plan d'action pour l'égalité professionnelle. Si on se reporte à la 2ème rubrique, c'est-à-dire les actions en faveur de l'égalité femmes hommes, et notamment à la page 17, le point F a pour titre : « *La Médiathèque et le théâtre* ». A moins que je voie mal, il me semble qu'il n'y a rien concernant le théâtre. »

Monsieur le Maire : « Dans le cadre de la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes, un spectacle est organisé au théâtre René Panhard, ainsi que des conférences au café-théâtre. »

Madame CIREFICE : « Je crois que nous ne parlons pas tout à fait de la même chose. Là on est dans les bilans, et en particulier la Médiathèque pointe un nombre d'usagers bien plus élevé pour les femmes que pour les hommes. On pointe aussi, pour les formations en informatique 90% de femmes. En fait, ce sont des bilans, mais concernant le théâtre à ce moment-là, il n'y a rien. »

Madame OSSARD : « Pour le théâtre, il s'agit de la pièce qui est jouée dans le cadre de la semaine contre les violences faites aux femmes, qui intègre la programmation du théâtre René Panhard. Concernant le café-théâtre, il y a également une représentation qui est faite par la Tribu du Verbe. »

Madame HILLION : « En fait, je pense que la question de ma collègue était de savoir si vous avez des statistiques de fréquentation ? Est-ce que ce sont plutôt des femmes qui se sont déplacées pour venir voir cette pièce ou plutôt des hommes ? »

Madame OSSARD : « Nous ne disposons pas de statistiques puisqu'il est évident que nous n'avons pas pointé chaque personne présente lors de ces évènements. Néanmoins, étant moi-même présente lors de ces deux représentations, je peux vous confirmer qu'au niveau du café-théâtre, il y aussi bien des hommes que des femmes, et tout type de public, de tout âge. Concernant le spectacle au théâtre, nous n'avons pas précisé volontairement que la pièce de théâtre concernée s'inscrivait dans cette journée de lutte contre les violences faites aux femmes, et ce, de façon à ne pas écarter le public habituel. Nous avons donc eu un public homogène, avec aussi bien des hommes que des femmes. »

Madame CIREFICE : « Si j'ai bien compris, ce rapport égalité femmes hommes a pour but de précisément rétablir une forme d'égalité. Or, quand il n'y a plus d'égalité, c'est-à-dire qu'elle s'exerce dans l'autre sens, c'est-à-dire quand je vois donc qu'au théâtre il y a 4 797 femmes pour 2 980 hommes, et que pour le plan de formation en informatique, c'est la même chose avec 93% de femmes. Comment est-ce que l'on envisage les choses ? Est-ce que l'on envisage de rétablir un équilibre dans l'autre sens ? Est-ce que l'on prévoit des actions ? »

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'un constat. Dès lors qu'il y a plus de femmes en tant qu'agents de la Collectivité, il est naturel qu'il y ait plus de femmes qui participent aux formations. C'est une participation qui reflète la proportion de la démographie masculine/féminine de la Collectivité. »

Madame CIREFICE : « Donc ça ne s'exerce que dans un sens. Je vous remercie. »

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

****

Point n° 3 : Approbation de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la distribution de la chaleur par géothermie

Monsieur le Maire expose :

Dès les années 80, la Ville de Thiais a fait le choix, novateur à l'époque, d'opter pour la chaleur géothermale afin d'alimenter le réseau de chauffage urbain communal, qui dessert aujourd'hui l'équivalent d'environ 5 000 logements sur notre territoire. Depuis 2008, son exploitation a été déléguée à la société Géothilys, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Dans un contexte international incertain qui a conduit à une forte tension sur le coût de l'énergie fossile, le pouvoir d'achat des Français a été gravement impacté. Cette situation inédite et désormais durable confère à la chaleur géothermale deux atouts déterminants : une préoccupation environnementale forte mais aussi une alternative économique stable et durable face aux fluctuations et à la volatilité observées ces dernières années sur le marché de l'énergie.

Le puits géothermique de Thiais est une richesse énergétique, aux rendements exceptionnels, et participe à la production d'une énergie « verte » locale ; le développement du réseau de chaleur est donc un des grands enjeux communaux d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Cet avenir se traduit par le projet de transformation de la zone Sénia, autour de sa gare de métro 14, et de la Scène Digitale, qui a été conçu comme étant alimenté par une extension du réseau de chaleur thiaisien afin de se conformer aux politiques publiques environnementales qui encouragent le raccordement des bâtiments neufs aux réseaux de chaleur.
Pour l'ensemble des acteurs du projet, l'extension du réseau de chaleur thiaisien est apparue comme la seule alternative tant sur le plan économique, technique, qu'environnemental. C'est ainsi qu'à l'issue d'un protocole de partenariat impliquant les Villes, l'Etat et la SEMMARIS, approuvé par le Conseil Municipal en 2020, il est prévu qu'une partie du réseau existant (la partie nécessaire aux futurs aménagements) soit transférée aux Villes de Thiais et d'Orly, au plus tard en 2026.

Dans un contexte technique complexe et au travers d'un long processus de travail, il a été nécessaire de mobiliser le délégataire, les représentants des villes d'Orly et de Thiais, les aménageurs (EPA ORSA et Linkcity), ainsi que leurs conseils spécialisés respectifs, afin que ces différents partenaires et acteurs de l'opération de requalification du Sénia s'accordent sur des conditions de mises en œuvre et d'exploitation future, à la fois équilibrées et sécurisées en matière économique, techniques et juridiques, tout en préservant les intérêts de chacun, et singulièrement ceux des usagers actuels et futurs.

Ce travail conséquent devra permettre de développer sur tous les secteurs du Sénia bientôt transformés en bassin de vie - Parcs et Scène et ZAC Thiais-Orly, à Thiais ou chez nos voisins orlysiens -, une énergie renouvelable, au faible impact environnemental, durable et fiable. Le projet d'extension nécessite la passation d'un avenant à la convention de délégation de service public conclue entre la Ville et Géothilys auquel sont annexées les différentes conventions à passer avec les aménageurs et la Ville d'Orly (« dites conventions aménageur » et convention d'export).

L'objectif de cet avenant est de permettre, dans l'attente de la réalisation d'un nouveau puits de géothermie, l'alimentation d'un réseau étendu au Sénia, dans le respect du planning d'aménagement élaboré avec les aménageurs, tout en garantissant :

- Un prix de chaleur très concurrentiel aux futurs abonnés ;
- Un tarif acceptable et soutenable pour l'export de chaleur projeté à Orly ;
- Ainsi qu'un nouveau tarif, revu à la baisse, pour les abonnés actuels, déjà raccordés au réseau existant.

Ce dernier tarif, dit « thiaisien historique », connaîtra une baisse significative pour les occupants des logements de Thiais alimentés par ce biais, de 5% en moyenne par rapport au prix de chaleur actuel, variant selon la répartition au sein de la facture, entre abonnement et énergie (suivant les bâtiments et leur modèle de consommation, la baisse varie de 1 à 10%).
La convention actuelle passée avec Géothilys s'achevant en 2028, une prolongation pour quatre années supplémentaires est rendue nécessaire pour permettre le raccordement de ce nouveau secteur.
Les conditions économiques, ainsi que le cadre juridique et l'ensemble des dispositions techniques sont détaillés à l'avenant ainsi qu'aux « conventions aménageur » et à la convention d'export ci-annexés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant n°3 au contrat de délégation du service public de production et distribution de chaleur avec récupération de l'énergie produite par un site de géothermie, et ses annexes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout acte afférent.

Monsieur le Maire : « Le point suivant concerne l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la distribution de la chaleur par géothermie. Nous proposons de rallonger sa durée de quatre ans, pour qu'il soit prolongé jusqu'en 2032, au lieu de 2028 actuellement, notamment au regard du développement de la zone Sénia et de l'arrivée des futures commerces et logements. La géothermie alimentera ce nouveau bassin de vie, à la fois sur la partie thiaisienne et orlysienne. Nous avons œuvré avec la Ville d'Orly afin d'identifier le juste tarif à appliquer aux futurs habitants du Sénia sur la partie orlysienne, soutenable pour eux, tout en demeurant acceptable pour le contrat de délégation de la Ville de Thiais et donc pour les Thiaisiens, et s'élevera à 82,4 € MWH. Ainsi, la Municipalité d'Orly devra mettre en place une délégation de service public pour pouvoir se raccorder au réseau de géothermie. Pour les ménages thiaisiens déjà raccordés, cet avenant permettra une baisse moyenne de 5% du prix de la chaleur. Cette nouvelle mesure va dans le bon sens et permet de développer une opération de géothermie respectueuse de l'environnement, de la transition écologique et garantissant un prix de chaleur très concurrentiel aux Thiaisiens actuels, comme aux futurs habitants de notre Ville. »

Monsieur ROBILLARD : « Est-ce que l'on peut dire qu'avec toutes les opérations qui vont se dérouler dans la zone Sénia, il va y avoir des milliers de logements, des milliers de m² d'activités ? Il devrait y avoir à terme une économie d'échelle formidable pour le délégataire de la géothermie puisque ces puits, ces travaux de conduite vont être amplement rentabilisés. Est-ce que l'on peut espérer une baisse assez importante du coût de l'énergie délivrée par la géothermie ? Bien entendu, on ne peut pas avoir un montant ce soir, mais j'imagine que la Ville va négocier pied à pied avec le délégataire. »

Monsieur le Maire : « C'est exactement ce que je vous précisais à l'instant : l'avenant présenté ce soir a pour objectif d'assurer une baisse de 5% en moyenne du tarif actuel payé par les abonnés thiaisiens, mais également de garantir un prix très intéressant pour les futurs résidents de la zone Sénia. La Ville d'Orly bénéficiera aussi d'un tarif avantageux. Il y a donc un vœu partagé entre les deux villes : une diminution du prix annoncé il y a quelques mois pour la Ville d'Orly, des tarifs avantageux pour la Ville de Thiais, en attendant la création d'un deuxième puits de géothermie, pour lequel nous avons déposé une demande auprès de l'Etat. Nous aurons à discuter avec le délégataire des conditions d'alimentation de l'eau chaude géothermale. »

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

****

Point n° 4 : Avis du Conseil Municipal portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ICADE en vue de la construction et de l'exploitation d'un centre de données informatiques sur le territoire de la Commune de Rungis

Monsieur le Maire expose :

La société ICADE a déposé un dossier de demande d'autorisation en vue d'exploiter un centre de données informatiques répertorié dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

L'enquête publique se déroule du 2 avril au 3 juillet 2025 dans toutes les communes concernées, dont la Ville de Thiais.

La Commune n'est pas concrètement impactée par le projet mais elle est concernée parce qu'incluse au périmètre d'affichage réglementaire fixé par l'article R.181-18 du Code de l'Environnement. Pour information, ce centre est implanté à Rungis sis 70 rue des Solets.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la demande d'autorisation souscrite par la société ICADE.

Monsieur le Maire : « Le Conseil Municipal est ensuite invité à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ICADE, en vue de la construction et de l'exploitation d'un data center sur le territoire de la Commune de Rungis, dans la zone ICADE qui accueille essentiellement des bureaux. A l'instar des autres communes qui jouxtent le territoire rungissois, nous sommes consultés sur ce projet. »

Monsieur LONY : « La société ICADE souhaite installer un data center sur la commune de Rungis, ce qui n'est pas neutre en terme environnemental car cette installation peut être concernée par plusieurs rubriques ICPE. Il y en a quatre principalement : la rubrique 2910, qui est l'installation de combustion, elle concerne les groupes électrogènes de secours du data center ; la rubrique 4734, des produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution pour le data center ; la 2935, qui concerne les charges d'accumulateur, les batteries de système d'alimentation sans interruption du data center, puisqu'il ne doit jamais s'arrêter, de façon à ce que les informations soient toujours disponibles ; et la rubrique 1185, qui concerne les gaz et effets de serre fluorés ou les substances appauvrissant la couche d'ozone, elle concerne la production de froid du data center qui doit toujours être refroidi. C'est la raison pour laquelle la société ICADE souhaite déposer une demande d'autorisation préalable à la mise en œuvre du projet, et vous nous demandez donc d'émettre un avis favorable à cette démarche. C'est bien de cela qu'il s'agit ? A ce stade, nous nous posons deux questions : Premièrement, y a-t-il eu une étude d'impact environnemental en amont du projet, compte tenu de sa proximité, notamment avec le marché international de Rungis ? Et dans l'affirmative, pourrait-on en prendre connaissance ? Deuxièmement, pourquoi nous demander d'émettre un avis favorable alors que l'enquête publique est encore en cours, et que ses conclusions pourraient être négatives ? »

Monsieur le Maire : « Un data center produit de la chaleur dont une partie est, en principe, proposée à la Commune concernée. Ainsi, il y a un partage des responsabilités, des avantages et des inconvénients. J'imagine qu'un accord a été conclu entre les deux parties quant au reversement de la chaleur produite par le data center, au bénéfice de la Ville de Rungis. Pour le reste, nous n'avons pas eu connaissance de l'étude d'impact qui aurait eu lieu. Mais si ICADE et la Ville le proposent, c'est qu'elles ont trouvé les conditions satisfaisantes pour elles. Nous ne pouvons pas nous prononcer contre leur avis. Dès lors qu'une Collectivité le souhaite et qu'elle considère qu'elle a manifestement intérêt à le faire et qu'elle en retire des bénéfices, il va de soi que nous proposions un avis favorable. Il y a aussi l'aspect écologique de la chaleur produite qui est ventilée sur la Collectivité. C'est également un gain en matière

de nuisances et de pollution. Ainsi, le Conseil Municipal doit donner son avis sur le dépôt d'une demande d'exploitation, et non autoriser l'exploitation du data center. L'enquête publique est en cours et, si les conclusions du commissaire enquêteur désigné pour ce projet étaient négatives, les autorités compétentes feraient le nécessaire, notamment au travers d'un arrêté préfectoral. Mais cette étape intervient dans un second temps. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – DONA – PHILIPPE – REGARD – ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – GERMANI – Mme RICHET – MM. GREINER – MALHERBE

Par 4 voix ABSTENTION : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes CIREFICE – HILLION

****

FINANCES

Point n° 5 : Affectation prévisionnelle des résultats de l'exercice 2024

Monsieur le Maire expose :

Le budget peut être voté avec une reprise anticipée des résultats si le compte administratif n'a pas été encore adopté au moment du vote du budget primitif. Une délibération spécifique d'affectation des résultats anticipée doit être adoptée par le Conseil Municipal. Il est précisé que les résultats doivent être repris dans leur totalité et que le montant doit être reporté au centime près.

Au vu du compte de gestion établi par le comptable public et de l'état des restes à réaliser 2024, établi par l'ordonnateur, les résultats prévisionnels de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

	CA 2024
FONCTIONNEMENT	
Recettes	47 578 419,43 €
Dépenses	45 048 605,94 €
Excédent année 2023	660 033,00 €
Solde	**3 189 846,49 €**
INVESTISSEMENT	
Recettes	13 508 602,57 €
Dépenses	13 165 271,69 €
Déficit année 2023	-1 550 794,84 €
Solde	**-1 207 463,96 €**
RESULTAT DE CLOTURE (résultats du compte de gestion)	**1 982 382,53 €**
RESTES A REALISER (investissement)	
Recettes	2 064 323,50 €
Dépenses	2 799 172,27 €
Solde	**-734 848,77 €**
Excédent de fonctionnement	3 189 846,49 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 942 312,73 €
RESULTAT FINAL	**1 247 533,76 €**

La section de fonctionnement dégage un excédent de 3 189 846,49 € et la section d'investissement un besoin de financement de 1 942 312,73 €, soit un excédent final de 1 247 533,76 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de 3 189 846,49 € comme suit :

- 1 942 312,73 €, en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » ce qui permet d'équilibrer la section d'investissement ;

1 247 533,76 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

****

Point n° 6 : Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire expose :

Le budget primitif 2025 s'équilibre comme suit :

	Reports 2024	Résultats reportés	Opérations réelles	Opérations d'ordre entre sections	Total
Fonctionnement					
Recettes		1 247 533,76 €	48 231 730,24 €	100 000 €	**49 579 264,00 €**
Dépenses			44 279 264,00 €	5 300 000 €	**49 579 264,00 €**
Investissement					
Recettes	2 064 323,50 €		10 809 588,73 €	5 300 000 €	**18 173 912,23 €**
Dépenses	2 799 172,27 €	1 207 463,96 €	14 067 276,00 €	100 000 €	**18 173 912,23 €**
Autofinancement				**5 200 000 €**	
TOTAL BUDGET					**67 753 176,23 €**

FONCTIONNEMENT

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 48 231 730,24 €, auxquelles s'ajoute l'excédent 2024 de 1 247 533,76 €.

Elles comprennent :

- **La fiscalité locale (comptes 731) : 27 227 141 €**

Le produit attendu au titre de la fiscalité locale, inscrit au BP 2025, s'élève à 25 355 750 €.

Fiscalité directe - Etat 1259	Bases définitives 2024	Taux 2024	Bases prévisionnelles 2025	Taux proposés pour 2025	Produit fiscal attendu pour 2025
Taxe sur le foncier bâti	78 105 171 €	27,82%	81 705 000 €	27,82%	22 730 331 €
Taxe sur le foncier non bâti	106 086 €	23,36%	102 200 €	23,36%	23 874 €
Taxe d'habitation	3 794 702 €	20,60%	3 022 000 €	20,60%	622 532 €
Total					**23 376 737 €**
Compensation coefficient correcteur TFB					1 979 013 €
Total général					**25 355 750 €**

Les prévisions de recettes correspondant aux droits de mutation sont estimées à 1 150 000 €.
A cela s'ajoutent la taxe sur l'électricité (535 000 €), la taxe sur les pylônes (119 691 €), la taxe de séjour (50 000 €) et d'autres produits (16 700 €).

- **Les impôts et taxes (hors comptes 731) : 12 388 770 €**

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (reversement de la fiscalité économique transférée) s'élève à 12 388 770 €.

- **Les dotations et participations : 5 053 757 €**

La dotation globale de fonctionnement comprend la dotation forfaitaire de 2 235 000 € et la dotation de solidarité urbaine de 222 117 €.

Le montant des compensations de l'Etat pour les abattements et les exonérations fiscales s'élève à 752 040 €.

A cela s'ajoutent les subventions pour la Petite enfance (1 029 000 €), pour les centres de loisirs et garderies (395 000 €), pour la navette (103 000 €) et le FCTVA fonctionnement (200 000 €) et diverses subventions et participations (117 600 €).

- **Les produits des services : 2 403 600 €**

Les produits des services sont les participations des familles ou des habitants pour les activités périscolaires, culturelles et sportives et pour les structures de petite enfance, …

Ce poste comprend également le remboursement des charges de personnels mis à disposition de l'EPT, du CCAS et des associations et des remboursements divers.

- **Les produits de gestion courante : 725 400 €**

Ce poste comprend notamment les revenus des immeubles de la Ville pour une mise à disposition permanente (résidence pour les personnes âgées, commissariat, EAJE cœur de ville, …), régulière (gymnases) ou occasionnelle (location de salles), les remboursements d'assurances et des participations diverses.

- **Les atténuations de charges : 99 134,24 €**

Il s'agit du remboursement de rémunérations et de charges de personnels soit par la Sécurité sociale soit dans le cadre du contrat d'assurance statutaire conclu par la Ville.

- **Les recettes financières : 333 928 €**

La Ville de Thiais a conclu avec l'Etat une convention permettant de clore le contentieux avec la SFIL concernant deux emprunts structurés et le réaménagement de ces emprunts. En contrepartie, la Ville percevra 333 928 € par an jusqu'en 2027.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent **44 279 264 €**.

Elles comprennent notamment :

- Les dépenses de personnel : 21 524 000 €
- Les subventions au CCAS, à la Caisse des Ecoles et participations à des organismes extérieurs (BSPP, …) : 1 690 792 €
- Les subventions aux associations et aux personnes (vélos électriques, bacheliers, …) : 1 330 108 €
- La participation au fonds de compensation des charges territoriales : 328 556 €
- Les charges à caractère général, charges de gestion courante et exceptionnelles : 14 300 808 €
- Les charges financières : 1 165 000 €
- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 240 000€
- Le prélèvement Dilico : 60 000 €

- Le prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 3 640 000 €.

L'autofinancement, constitué du virement du fonctionnement à l'investissement (2 637 500 €), des dotations aux amortissements (2 662 500 €), minorés de l'amortissement des subventions d'investissement (100 000 €), s'élève à 5 200 000 €.

L'autofinancement de 5 200 000 € est composé :
- De l'épargne brute dégagée sur l'exercice 2025, soit 3 952 466,24 €
- De l'excédent 2024 (1 247 533,76 €), repris dans le budget 2025 et affecté au financement des opérations d'équipement.

INVESTISSEMENT

Programme d'investissement :

Les **dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à 14 067 276 €.

Le programme d'investissement 2025 comprend les projets suivants :

- Opération SENIA : construction de la passerelle piétonne et cyclable (800 000€), assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du futur groupe scolaire du quartier

- Plan vélo triennal : tranche 2025 (1 200 000 €)

- Bâtiments : travaux et grosses réparations dans les bâtiments et équipements communaux (5 520 900 €), notamment les travaux dans les équipements scolaires (1 007 700 €) dont les travaux du groupe scolaire Saint-Exupéry (tranche 2025)

- Voirie et infrastructure : investissements relatifs à la voirie, au mobilier urbain et aux espaces verts (2 747 800 €), dont la requalification du parc des Terrasses du soleil, les travaux dans le parc de Cluny et le programme de voirie 2025 : rue Louis Duperrey, rue de la paix, avenue des Tilleuls (partiel), rue de l'Egalité, rue Victor Basch, avenue de la République, rue Georgeon

- Acquisition et renouvellement de matériels : services à la population (enfance, petite enfance, sports, culture, etc.), services supports (informatique, véhicules, …)

- Déploiement de nouveaux services aux usagers : création d'une microfolie (284 676 €)

- Installations de chauffage : quote-part des abonnements relatifs aux opérations de gros entretien renouvellement des installations de chauffage.

- Participation Brigade des sapeurs-pompiers : participation versée sous forme de subvention d'investissement à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Plusieurs opérations proposées au budget 2025 traduisent la volonté de la collectivité de s'inscrire dans le processus de transition écologique des territoires. Elles représentent un tiers des dépenses d'équipement proposées au budget.

En matière de patrimoine bâti :
- Réhabilitation thermique du Groupe scolaire Saint Exupéry (tranche 2) : 630 200 €
- Réhabilitation thermique de l'école maternelle Schuman : 100 000 €
- Réhabilitation du bardage du gymnase Schuman : 120 000 €

- Passage en LED d'un groupe scolaire : 100 000 €
- Etude pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique : 50 000 €
- Passage en LED de l'éclairage des salles de la Saussaie : 20 000 €

En matière d'espaces urbains :

- Plantations d'arbres : 100 000 €
- Travaux de désimperméabilisation d'une cour d'école : 110 000 €
- Développement des circulations cyclables/plan vélo 2025 : 1 200 000 €
- Création de la passerelle piétonne et cyclable : 800 000 €

En matière de transition énergétique :
Lors de la séance du 10 avril 2025, le Conseil municipal sera invité à statuer sur l'avenant au contrat de délégation de service public de la géothermie concernant les travaux à réaliser pour permettre d'alimentation l'ensemble de la zone SENIA et des futurs logements en une énergie décarbonée.

Modalités de financement :

Les dépenses d'investissement sont financées par **l'autofinancement (5 200 000 €) et par** des **recettes réelles d'investissement** qui s'élèvent à **8 867 276 €** :

- Les recettes propres d'investissement :
  - Le fonds de compensation de la TVA : 1 130 000 €
  - La taxe d'aménagement : 1 000 000 €
  - Les amendes de police : 191 000 €
- Une participation au titre de deux projets urbains partenariaux : 1 231 084 €
- Les subventions : 2 015 192 €
- Le recours à l'emprunt à hauteur de 3 300 000 € maximum.

Pour mémoire, le montant de la dette nouvelle est inférieur au montant du capital des emprunts remboursés en 2025 (4 135 000 €).

Le budget d'investissement 2025 peut se résumer comme suit :

Dépenses			Recettes
Remboursement du capital de dette	4 135 000 €	5 200 000 €	Autofinancement
Loyers financiers du PPP (capital)	1 106 000 €	1 130 000 €	FCTVA
Subvention Brigade sapeurs-pompiers	150 000 €	1 000 000 €	Taxe d'aménagement
Installations de chauffage (renouvellement)	152 320 €	191 000 €	Amendes de police
Participation recapitalisation EPA ORSA	129 726 €	1 000 000 €	Participation PUP (non affectée à une opération)
Opération SENIA	850 000 €	631 084 €	Participation PUP et subventions SENIA
Programme voirie/espaces urbains/USV	2 747 800 €	665 000 €	Subventions opérations voirie/espaces urbains/espaces verts
Plan vélo tranche 2025	1 200 000 €	490 000 €	Subventions plan vélo
Rénovation et transformation des bâtiments	2 520 900 €	460 192 €	Subventions opérations rénovation et transformation des bâtiments communaux
Autres opérations d'équipement annuelles	1 075 530 €	3 300 000 €	Emprunt 2025
TOTAL	**14 067 276 €**	**14 067 276 €**	

***

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget primitif 2025, par chapitre, comme suit :

Chap.	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
930	SERVICES GENERAUX	7 640 448 €	410 134,24 €
931	SECURITE	2 583 822 €	6 400 €
932	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE…	8 688 806 €	884 000 €
933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	10 068 121 €	1 279 600 €
934	SANTE ET ACTION SOCIALE	4 698 836 €	1 747 000 €
935	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	2 750 312 €	147 300 €
936	ACTION ECONOMIQUE	178 319 €	70 000 €
937	ENVIRONNEMENT	1 602 200 €	227 000 €
938	TRANSPORTS	958 400 €	145 700 €
940	IMPOSITIONS DIRECTES		25 355 750 €
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES	3 940 000 €	14 210 161 €
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		3 414 757 €
943	OPERATIONS FINANCIERES	1 170 000 €	333 928 €
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	2 662 500 €	100 000 €
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEM. (DEPENSES)	2 637 500 €	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 247 533,76 €
	Total	**49 579 264 €**	**49 579 264 €**

Chap.	Section d'investissement - Dépenses	Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles	Total
900	SERVICES GENERAUX	459 909,07 €	910 641,00 €	1 370 550,07 €
901	SECURITE	47 680,44 €	210 800,00 €	258 480,44 €
902	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSION.	194 564,15 €	1 436 330,00 €	1 630 894,15 €
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS...	756 859,38 €	1 207 650,00 €	1 964 509,38 €
904	SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	143 962,76 €	124 329,00 €	268 291,76 €
905	AMENAGEMENT DES TERRIT. ET HABITAT	794 022,55 €	1 548 726,00 €	2 342 748,55 €
907	ENVIRONNEMENT	1 317,78 €	75 300,00 €	76 617,78 €
908	TRANSPORTS	400 856,14 €	3 312 500,00 €	3 713 356,14 €
923	DETTES ET AUTRES OPERAT. FINANCIERES		5 241 000,00 €	5 241 000,00 €
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		100 000,00 €	100 000,00 €
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INV.		1 207 463,96 €	1 207 463,96 €
	Total	**2 799 172,27 €**	**15 374 739,96 €**	**18 173 912,23 €**

Chap.	Section d'investissement - Recettes	Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles	Total
900	SERVICES GENERAUX	130 547,06 €	169 420,00 €	299 967,06 €
901	SECURITE	39 890,00 €		39 890,00 €
902	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESS.	92 713,68 €	123 083,00 €	215 796,68 €
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS...	213 102,79 €	100 966,00 €	314 068,79 €
904	SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	447 428,00 €	86 723,00 €	534 151,00 €
905	AMENAGEMENT DES TERRIT. ET HABITAT	651 237,46 €	1 645 000,00 €	2 296 237,46 €
908	TRANSPORTS	489 404,51 €	1 121 084,00 €	1 610 488,51 €
921	TAXES NON AFFECTEES		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
922	DOTATIONS ET PART. (hors compte 1068)		1 321 000,00 €	1 321 000,00 €
922	DOTATIONS ET PART. (compte 1068)		1 942 312,73 €	1 942 312,73 €
923	DETTES ET AUTRES OPERAT. FINANCIERES		3 300 000,00 €	3 300 000,00 €
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		2 662 500,00 €	2 662 500,00 €
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONN.		2 637 500,00 €	2 637 500,00 €
	Total	**2 064 323,50 €**	**16 109 588,73 €**	**18 173 912,23 €**

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT et dans le cadre du passage à l'instruction budgétaire M57, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Monsieur le Maire : « Nous en arrivons au projet de Budget Primitif 2025. Nous avions largement débattu lors de notre dernière séance, notamment durant le débat d'orientation budgétaire. Le projet de Budget qui vous est présenté ce soir est la traduction de ce que nous avions acté. Ainsi, vous y retrouverez l'ensemble des éléments, des considérations et des équilibres exposés dans le rapport d'orientation budgétaire.

Le Budget Primitif est un pilier de notre politique au travers duquel nous mettons en exergue notre volonté de préserver le pouvoir d'achat des Thiaisiens, par exemple en maintenant un taux d'imposition faible. Nous ne voulons pas faire peser sur les Thiaisiens davantage de contraintes, alors que l'État lui-même multiplie taxes et impôts chaque jour. Notre démarche est vertueuse pour une collectivité, et la Ville de Thiais est la deuxième commune la moins imposée des 47 du Val-de-Marne. C'est le fruit d'un effort qui est consenti par les équipes municipales et les agents communaux qui travaillent sur ces sujets-là, et c'est un effort dans un univers contraint. Chacun le sait, nous avons moins de subventions, moins de financements, moins de facilités. Aujourd'hui, les Collectivités sont soumises à une forte pression des services de l'État, et en dépit de cela, nous présentons un budget avec des taux d'imposition qui sont faibles. Nous continuons également le désendettement de la Ville, avec une dette qui s'apparente à ce jour à la moyenne de la strate des Communes équivalente à la nôtre. C'est là aussi quelque chose qui est méritoire.

Concomitamment, nous poursuivons notre politique d'investissement avec une enveloppe très importante de 18 millions d'investissements. Notre budget vert, annexé au Budget Principal, représente 30% du budget. De nombreuses actions en matière de transition écologique sont menées, que ce soit au travers de travaux thermiques, ou d'efforts sur l'électricité avec par exemple la mise en place d'une nouvelle Navette électrique. De plus, un travail conséquent est mené sur les parcs municipaux avec la réhabilitation du parc André Malraux, réouvert au public depuis peu, et qui accueille un jardin permacole. Il ne faut pas oublier les travaux qui seront lancés prochainement au parc des Terrasses du Soleil. Enfin, la cour de l'école Robert Schuman sera bientôt largement désimperméabilisée. Il y a eu toute une série de mesures déployées pour atteindre ces objectifs et obtenir des résultats probants dans le climat qui est défendu aujourd'hui. Je laisse la parole à Caroline OSSARD qui va développer les grands axes de ce Budget Primitif. »

Madame OSSARD : « Le projet de Budget Primitif pour l'année 2025 que je vous présente est la transcription des orientations budgétaires qui vous ont été exposées lors du Conseil Municipal du 13 mars dernier. Il s'agit également des éléments d'élaboration qui ont été débattus lors de la Commission des Finances les 6 mars et 3 avril derniers.

Le budget 2025 a été construit sur fond de crise économique et d'instabilité géopolitique au niveau international. La gestion rigoureuse des années précédentes nous permet, malgré ce contexte contraint, de proposer aux Thiaisiens un budget maîtrisé. Il intègre des taux d'imposition identiques à ceux de 2024, des dépenses maîtrisées, notamment pour ce qui concerne la masse salariale de la Ville, un programme d'équipement volontaire pour entretenir et moderniser les infrastructures existantes et prévoir celles des années à venir, la poursuite de la trajectoire de désendettement de la Ville avec un recours à l'emprunt limité, et comme conséquence positive directe, la baisse de l'endettement pour chaque Thiaisien, puisque nous passerons de 1 064 euros par habitant au 1er janvier 2025 à 1 034 euros en fin d'année 2025. Le projet de budget s'élève à 67 753 176,23 euros avec une section de fonctionnement à 49,579 millions et une section d'investissement à 18,174 millions. Pour ce qui est de la section de fonctionnement, les recettes réelles s'élèvent à 48 millions. L'excédent de 2024 de 1 247 000 euros y est ajouté, ce qui porte donc cette section à un montant de 49,579 millions. Les recettes fiscales s'élèvent à 27,227 millions, avec un maintien des taux locaux et la prise en compte de la revalorisation des bases locatives de 1,7%, qui correspond à la revalorisation nationale. Pour rappel, le taux d'imposition de la Ville de Thiais reste bien le deuxième plus bas des 47 communes du Département. Au titre de la fiscalité directe, notamment en ce qui concerne ce qui est lié au droit de mutation, le Budget Primitif a été construit avec prudence, avec les mêmes prévisions de recettes qu'en 2024, puisque nous sommes encore dans une zone d'incertitude concernant l'évolution des transactions et des conditions d'attribution de prêts. L'attribution de compensation de la part de la Métropole du Grand Paris est identique à celle de 2024, soit 12,38 millions d'euros. Les dotations et participations sont prévues à hauteur d'un peu plus de 5 millions d'euros, et les subventions et participations pour un montant de 1,451 million d'euros, les produits et services pour 2,4 millions d'euros, les projets de gestion courante à hauteur de 725 000 euros, et les recettes financières pour 334 000 euros. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 44,279 millions d'euros. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, les dépenses de personnel sont de 21,5 millions d'euros et intègrent les mesures favorables au pouvoir d'achat et l'augmentation de cotisation de la Caisse Nationale de Retraite. Ce budget de dépenses de personnel est

maîtrisé, puisqu'il représente 48,61% du budget, ce qui est un ratio très satisfaisant pour une collectivité territoriale. En ce qui concerne les subventions aux associations, nous avons maintenu les montants par rapport à 2024 de façon globale, avec un soutien particulier pour le CCAS. Les enveloppes pour les subventions aux particuliers, notamment pour l'achat de vélos électriques et les primes pour les bacheliers, ont également été maintenues. Les charges à caractère général s'élèvent à 14,3 millions d'euros, ce qui correspond à un taux d'inflation classique. Ainsi constituée, la section de fonctionnement dégage un autofinancement de 5,2 millions d'euros, composé de l'épargne brute sur l'exercice de 2025 à hauteur de pratiquement 4 millions d'euros et l'excédent de 2024 d'un montant de 1,247 million d'euros.

La section d'investissement est composée des grands projets avec : l'opération Sénia, notamment la construction de la Passerelle piétonne et cyclable, prévue à hauteur de 800 000 euros ; 1,2 million d'euros pour le plan vélo triennal ; 5,5 millions d'euros pour les travaux liés à la réfection des bâtiments ; 1 million d'euros pour les groupes scolaires ; et les travaux liés aux voiries et aux infrastructures, singulièrement la requalification du parc des Terrasses du Soleil et les travaux sur le parc de Cluny. En ce qui concerne le budget vert, nous avons quand même un tiers des dépenses d'équipement qui sont en lien direct avec la transition écologique : notamment la réhabilitation de la façade du groupe scolaire Saint-Exupéry pour 630 000 euros, les travaux de passage au LED des groupes scolaires pour 100 000 euros, ainsi que le passage au LED pour les salles de la Saussaie pour 200 000 euros. Nous avons également prévu 100 000 euros pour les plantations d'arbres, 110 000 euros pour la désimperméabilisation de la cour de l'école Schuman, 1,2 million pour le Plan Vélo et 800 000 euros pour la Passerelle piétonne et cyclable. Pour le financement de cette section, nous allons utiliser les 5,2 millions d'autofinancement, ainsi que les recettes réelles d'investissement, qui s'élèvent à un peu plus de 8,8 millions d'euros et qui se composent des participations d'1,6 million de subventions, c'est-à-dire de fonds que nous allons chercher à l'extérieur pour ne pas alourdir les charges financières de la Ville, et du recours à l'emprunt qui est limité puisqu'il est intégré à ce budget à hauteur de 3,3 millions d'euros. Il convient de noter que nous allons rembourser un peu plus de 4 millions d'euros en capital en 2025. Cela permet donc d'équilibrer la section d'investissement et d'élaborer le Budget Primitif pour l'année 2025 qui vous est présenté et qui est évidemment à l'équilibre. »

Monsieur le Maire : « Je remercie Caroline OSSARD pour cet exposé sur notre Budget Primitif. Il reflète effectivement les discussions que nous avions eues durant le débat d'orientation budgétaire. »

Monsieur LONY : « Nous avons effectivement eu un débat d'orientation budgétaire le 13 mars. Comme nous nous y attendions, le budget que vous nous présentez ce soir est identique à celui qui a fait l'objet du débat d'orientation budgétaire du 13 mars, pour lequel nous avions émis des réserves, dans l'espoir que cela conduirait à des aménagements positifs. Quand nous avons évoqué la possibilité de mettre en place une mutuelle communale, par exemple, dans un contexte où de nombreuses familles doivent parfois choisir entre se nourrir ou se soigner, cela nous avait semblé pertinent, mais pas vous. Certaines de ces familles vivent dans le quartier Grignon, classé récemment quartier prioritaire de la Ville, et quand on leur explique que de gros investissements seront faits pour créer une Micro-folie ou pour réaménager le parc des Terrasses du Soleil, ils ont un sourire amer. Peut-être auraient-ils préféré qu'on leur annonce la gratuité de la restauration scolaire, par exemple. Alors oui, les recettes de fonctionnement se portent bien, bien que les taxes foncières n'augmentent pas, ce que vous ne manquez pas de souligner aussi souvent que possible. Grâce à quoi ou au détriment de quoi ? On n'augmente pas les taux, mais on élargit l'assiette en multipliant les programmes de construction jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de foncier disponible ou que la ville soit transformée en un énorme bloc de béton. Parce que la fiscalité locale, qui représente près de 53% des recettes globales, est essentiellement due à cette logique. Nous aurions pu comprendre cette logique si les excédents de la section de fonctionnement permettaient de financer des opérations innovantes qui améliorent l'ordinaire difficile des familles les plus modestes. Mais non, nous sommes régulièrement déçus et c'est la raison principale pour laquelle nous n'approuverons pas ce budget. »

Monsieur ROBILLARD : « J'ai des questions sur les éléments d'investissement. En ce qui concerne le montant affecté à l'opération Sénia, pouvez-vous décomposer le montant de 800 000 € affecté à la

construction de la Passerelle et d'un futur groupe scolaire ? De quoi s'agit-il précisément ? Quelle est la part d'études, de maîtrise d'ouvrage déléguée, éventuellement de travaux ? »

Monsieur le Maire : « Je vous invite à formuler l'intégralité de vos questions. Je vous apporterai les éléments de réponse par la suite. »

Monsieur ROBILLARD : « Quelles sont les rues concernées par le montant de 1,2 million d'euros dans le Plan Vélo ? S'agit-il uniquement de dépenses affectées à ce plan ou est-ce que ce sont des travaux de réfection de voies beaucoup plus largement ? »

Madame HILLION : « J'aurais des questions par rapport aux réponses que vous allez donner à Monsieur ROBILLARD concernant les rues du Plan Vélo. Sauf que s'il faut poser toutes les questions, ça risque d'être compliqué. »

Monsieur le Maire : « Dans la phase 1, les travaux porteront sur l'avenue de la République, la rue des Baudemons, la rue Jean Jaurès, la rue Émile Goery, la Voie Verte, la rue Joliot Curie, la rue de la Saussaie, le passage de la piscine et la rue de Villejuif. Ensuite, en phase 2, il est prévu d'intervenir sur l'avenue Franklin Roosevelt, la Voie du Moulin et la rue Gustave Léveillé. Enfin, en phase 3, les travaux concerneront la voie d'isolement du cimetière et la rue du Luxembourg. »

Madame HILLION : « Est-ce que ce sont des travaux d'aménagement de type élargissement ? Est-ce que ce sont des travaux de mise en sens unique ? »

Monsieur le Maire : « Ce sont des travaux d'aménagement des voies cyclables. Il est entendu que l'aménagement sera adapté selon la nature des rues concernées. Par exemple, la rue Victor Basch est particulièrement étroite et par conséquent un espace partagé pour le vélo et la voiture sera créé. Certaines rues pourront, quant à elles, accueillir des voies dédiées aux cyclistes. Dans certains cas, il sera possible d'aménager une voie cyclable sur les trottoirs. »

Madame HILLION : « Vous parlez de la rue Victor Basch, mais nous avons deux rues parallèles à cette rue, qui sont actuellement en double sens et qui connaissent des difficultés de circulation, même pour les voitures aujourd'hui. Il y a régulièrement des conflits, notamment entre automobilistes, voire le bus qui passe par la rue de la Résistance et qui est régulièrement coincé dans cette rue. Plutôt que de prévoir des aménagements coûteux et complexes à mettre en place, y a-t-il eu une réflexion sur une mise en circulation à sens unique pour réguler un peu le trafic qui est quand même complexe ? Nous en avions déjà un peu parlé. »

Monsieur le Maire : « En effet, nous avions d'ores et déjà abordé ce sujet et je regrette de devoir me répéter. Notre difficulté est d'appréhender un plan de circulation sur le territoire communal dans son intégralité, qui permet de connecter l'ensemble des quartiers, de se déplacer d'un point à un autre, et de desservir un certain nombre de voiries secondaires ou de réseaux de quartiers différents. La présence de rues en double sens favorise une meilleure irrigation des différents secteurs. En revanche, l'instauration d'un sens unique impacte nécessairement les quartiers limitrophes, puisqu'il oblige un report de circulation dans un quartier adjacent, ce qui peut parfois créer une congestion. Par exemple, je prends le cas de la rue de la Résistance que vous évoquez : c'est une rue qui est nécessairement à double sens puisqu'elle alimente tous les quartiers Nord de la ville, avec notamment l'avenue de Versailles. Si le trafic est rabattu sur la rue Victor Basch, qui est très étroite, cela devient compliqué. Si nous le rabattons sur la rue Paul Vaillant-Couturier, nous éloignons tous ceux qui veulent se rendre sur le Nord et qui se trouvent obligés de passer par le centre-ville pour ensuite repartir sur le quartier des Grands Champs ou les quartiers annexes. Il y a là une nécessité de multiplier les possibilités pour mieux irriguer l'ensemble des quartiers sans pénaliser les autres. La rue de la Résistance ne peut donc pas être en sens unique, et ce, même si des résidents le sollicitent. »

Madame HILLION : « Je ne suis pas d'accord avec vous. Vous pouvez échanger, notamment avec des associations qui ont l'habitude de fonctionner sur les circulations urbaines, denses comme les rues dont nous venions de parler, et qui pourront vous donner des arguments s'appuyant sur des études scientifiques de circulation. Je peux vous assurer que le double sens ne favorise pas la circulation apaisée des usagers, aussi bien des automobilistes que des piétons. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit de votre opinion, mais pas de celle des spécialistes, tels que des ingénieurs, qui mènent notamment des études particulières sur le trafic routier. J'ajouterai même que la mise en place d'un sens unique favorise bien souvent la vitesse ; tandis que la présence d'un double sens a un effet de paroi, qui permet d'imposer un ralentissement des véhicules. Aujourd'hui, la vitesse des véhicules est une réelle problématique, et vous n'êtes pas sans savoir qu'elle augmente malheureusement le risque d'accident. Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire une épine dorsale qui est l'avenue de Versailles, ainsi que la présence de radiales qui rentrent et sortent de Thiais. Nous avons quelques rues un peu plus contraintes, nous les connaissons, et nos ingénieurs œuvrent sur ce sujet pour appréhender la circulation communale dans toute sa dimension. »

Madame HILLION : « Non mais du coup je m'interroge sur la possibilité de mettre en place des pistes cyclables qui représentent un certain budget pour la Ville dans des rues, comme vous dites, qui sont déjà complexes en termes de circulation. Nous avons eu une présentation de ce Plan Vélo il y a maintenant une bonne année, je pense. Depuis, nous n'avons pas eu d'autres réunions d'information. »

Monsieur le Maire : « Vous avez aujourd'hui la traduction financière de ce qui a été évoqué durant ces discussions et ces concertations. Cela se déroule dans ce nouveau budget, qui prévoit une enveloppe à hauteur de 1,2 million d'euros. L'effort consenti est très important, notamment dans des petites villes comme les nôtres, qui ont un héritage avec des voiries parfois anciennes dont la gestion s'avère complexe aujourd'hui. Il est nécessaire de partager la rue entre le piéton, la voiture et le cycliste. Tout cela doit s'articuler méticuleusement pour fonctionner. Certaines grandes villes, à l'instar de Paris, ont également créer ce type d'espace partagé. Nous pourrions ne pas mettre en place le Plan Vélo, mais nous souhaitons que les usagers puissent utiliser ce mode de déplacement, favorisant notamment la transition écologique. »

Madame HILLION : « Enfin, sauf erreur de ma part, dans la Ville de Paris, comme vous le dites, l'essentiel des rues dites secondaires sont passées en sens unique. »

Monsieur le Maire : « Tout dépend des rues et des quartiers. A Paris, certaines rues sont partagées, comme c'est le cas des grandes villes où les quartiers secondaires sont resserrés et où les voiries sont étroites. J'ai l'impression qu'après avoir milité pour le Plan Vélo, vous êtes en train de combattre ces idées-là. Il faut que ces obstacles soient surmontés, et nous souhaitons qu'un maximum de Thiaisiens puissent se saisir de cette opportunité que représente aujourd'hui le vélo, pour se déplacer sur l'ensemble du territoire communal. »

Madame HILLION : « Je vous dis simplement que nous parlons de budget aujourd'hui. Des pistes cyclables, des voies cyclables, ça coute extrêmement cher en investissement comme vous le savez, et que parfois, simplement d'apaiser la circulation par des voies à sens unique, ça coûte beaucoup moins cher et c'est peut-être tout aussi efficace. »

Monsieur le Maire : « Je vous ai exposé la contrainte que représente l'instauration de sens unique dans certaines rues. Il s'agit là d'évidences pour les techniciens spécialisés en la matière. Vous avez une position qui est différente. C'est la vôtre et elle est singulière. J'aimerais bien que l'on me démontre le contraire. Mais à ce jour, les ingénieurs en charge de la voirie, ayant connaissance des gabarits des voies, de leur nature, de leur ancienneté, ainsi que de la configuration particulière de notre territoire, mettent en exergue les difficultés que nous rencontrerions si d'aventures nous faisions le choix d'instaurer des sens uniques dans certaines rues. Evidemment, notre volonté est que la circulation soit

la plus fluide possible, ce qui est le cas lorsque les occasions d'emprunter toutes les voies, dans un sens comme dans un autre, sont multipliées. »

Monsieur ROBILLARD : « Dans la liste des voies qui vont être traitées en 2025, j'ai entendu l'avenue de la République. C'est une voie départementale ? Pourquoi la Ville intervient sur cette voie départementale ? »

Monsieur le Maire : « L'avenue de la République est bien une voie communale. »

Monsieur ROBILLARD : « Au temps pour moi, j'ai toujours cru qu'elle était départementale. »

Monsieur le Maire : « Concernant la Passerelle, une enveloppe d'un montant de 850 000 euros a été consentie pour l'opération Sénia, et a été répartie comme suit : 800 000 euros pour la Passerelle, et 50 000 euros pour des études. Comme vous le savez, nous avons accepté la maîtrise d'ouvrage parce qu'elle s'imposait pour permettre aux usagers de passer au-dessus des voies de chemin de fer et d'irriguer les quartiers nouveaux qui vont se mettre en place. La Ville avait initialement délégué la maîtrise d'ouvrage à la SNCF, mais nous avions finalement décidé d'y mettre fin, notamment face à l'absence de maitrise des coûts de cette opération. Dès lors, un AMO et un maître d'œuvre ont été désignés, et nous œuvrons de concert sur ce projet d'envergure. Notre mission est de mener à bien cet ouvrage tout en assurant une gestion rigoureuse des finances. La Ville paiera 20% de la Passerelle, car, comme vous le savez, nous avons obtenu des subventions pour sa réalisation. Il ne faut pas non plus oublier les revenus liés à l'arrivée de la gare de métro qui ont rapporté environ 640 000 € à la Commune cette année, revenus qui seront quasiment doublés d'ici l'année prochaine. Ce sont des éléments qui vont alimenter les efforts d'investissement que nous sommes amenés à consentir pour faire vivre ce quartier. En parallèle, nous poursuivons notre travail collaboratif avec la SNCF, car il s'agit d'ancrer la Passerelle de part et d'autre des voies ferrées, dans le respect des prescriptions édictées par la SNCF. »

Monsieur ROBILARD : « Quel est le montant consenti pour le futur groupe scolaire ? Puisque les 800 000 euros couvrent à la fois la Passerelle et le groupe scolaire. »

Monsieur le Maire : « Les 50 000 euros correspondent aux études pour le groupe scolaire. »

Monsieur ROBILLARD : « Je continue, j'ai encore 2-3 questions, s'il vous plaît. Quel est le montant des travaux affectés au groupe scolaire Saint-Exupéry pour 2025, et que recouvrent-ils comme nature ? »

Monsieur le Maire : « Nous avons déjà mentionné ce montant de 630 000 euros. Le montant alloué permettra de réaliser les travaux d'isolation thermique des façades du groupe scolaire Saint-Exupéry, qui donnent sur l'avenue de Versailles. Il s'agit d'une mesure contribuant à l'amélioration du confort de cet établissement, tout en favorisant le développement de la transition écologique. »

Monsieur ROBILLARD : « Dernière question concernant la partie investissement : où sont budgétés, je ne les ai pas trouvés, et pour combien, les travaux en cours à côté de la Police Municipale, à part ce qui concerne la Micro-Folie puisque vous en avez déjà parlé ? De quoi est composé le reste du programme de travaux, puisqu'il y a des travaux très larges dans cette zone ? Je fais référence à ce qu'il y a autour de la Police Municipale. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit bien des travaux pour la Micro-Folie qui sera installée à l'intérieur de l'espace qui était, à l'époque, consacré à l'accueil des assistantes maternelles et des enfants dont elles ont la charge. Elles se retrouveront dorénavant dans un autre lieu. Nous y consacrons 284 000 euros. En principe, la Micro-Folie sera opérationnelle à la rentrée de septembre. »

Monsieur ROBILLARD : « Je n'ai pas trouvé dans les montants indiqués, alors c'est plutôt du fonctionnement à priori, le coût des différentes festivités de fin et de début d'année. Je pense aux

différentes cérémonies, en dehors de celles auxquelles tous les Thiaisiens sont invités. J'aimerais savoir le coût global approximatif de ces cérémonies de fin et de début d'année ? Quelle est également la liste de ces cérémonies ? »

Monsieur le Maire : « Vous retrouverez dans le budget alloué au Culturel, l'ensemble des moyens financiers consacrés aux évènements organisés par la Collectivité, que ce soient les animations, les cérémonies, ou encore les grandes manifestations tel que le Jardinier Amateur. Je ne vais pas les détailler en séance, mais si vous le souhaitez, vous pouvez vous reporter au budget afférent. »

Monsieur ROBILLARD : « Oui, en fait, je me suis mal expliqué. Je parlais uniquement des festivités liées au Nouvel An, les séances où vous vous rassemblez, les Thiaisiens, le personnel, etc. Je ne parle pas de toutes les activités qui se déroulent à Thiais, évidemment. »

Monsieur le Maire : « Les manifestations de fin d'année sont également intégrées au budget culturel. Nous pourrons vous communiquez le montant exact si vous le souhaitez. Cette somme est d'ailleurs constante depuis de nombreuses années. Durant ces festivités, nous réunissons ceux qui forment le tissu représentatif de la Ville : les Thiaisiens, les partenaires de la Ville, les présidents des conseils syndicaux, les présidents des associations, les directeurs d'école ainsi que les enseignants. »

Monsieur ROBILLARD : « Je précise juste que nous ne sommes pas invités à toutes ces manifestations, en dehors des vœux organisés au Palais Omnisports. »

Monsieur le Maire : « Vous êtes invité à ces évènements, et je ne veux pas être désagréable avec vous, mais nous vous voyons peu aux manifestations de la Ville. »

Monsieur ROBILLARD : « Parce que nous ne sommes pas invités. Je parle uniquement des manifestations liées au Nouvel An, en fin et en début d'année. C'est tout. Je ne parle pas du théâtre, du Jardinier Amateur, etc. »

Monsieur le Maire : « Vous êtes invités aux festivités du Nouvel An. Vous êtes sur l'estrade, à nos côtés, et vous apparaissez d'ailleurs en photo avec nous, Monsieur ROBILLARD. »

Monsieur ROBILLARD : « Je ne sais pas si vous avez écouté ma question. A part cette manifestation à laquelle nous sommes présents tous les ans, effectivement, nous ne participons pas aux autres. »

Monsieur le Maire : « Il n'est pas question d'autres évènements que celui que je viens d'évoquer. »

Monsieur ROBILLARD : « Il y a des Thiaisiens qui nous ont fait remarquer que nous n'étions pas présents à un rendez-vous auquel des commerçants et des associations avaient été invités. »

Monsieur le Maire : « Il n'y a qu'une seule cérémonie de vœux organisée en début d'année et qui concerne toutes les forces vives de la Ville, dont les commerçants font partie, par exemple. C'est celle à laquelle vous assistez également, et rassurez-vous, vous êtes sur les photos. On vous y voit bien. Il n'y a pas d'autres cérémonies, sauf les vœux associatifs : chaque association fait ses propres vœux, et nous y sommes invités, mais peut-être ne vous convient-elles pas. »

Monsieur ROBILLARD : « En photo sur l'estrade, mais nous n'apparaissons pas tellement dans Thiais Magazine quand on nous prend en photo. »

Monsieur le Maire : « Pour la simple et bonne raison que vous n'êtes pas présents durant les différents évènements de la Ville. »

Monsieur ROBILLARD : « Si, on y est. »

Monsieur le Maire : « Pardonnez-moi, mais je ne vais pas faire de polémique ici. On ne vous voit pas beaucoup dans la ville. Vous traversez très rapidement le Jardinier Amateur, et après, on ne vous voit plus. »

Monsieur ROBILLARD : « Vous êtes en train d'élever le débat, Monsieur le Maire. C'est formidable. »

Monsieur le Maire : « Je ne voulais pas aborder ce point, mais puisque vous m'en donnez l'occasion, je préfère éclaircir la situation. »

Monsieur ROBILLARD : « Abordez-le si vous le souhaitez, moi ça ne me dérange pas. On peut passer du temps à en discuter. »

Monsieur le Maire : « Je serais très heureux que vous soyez plus présent dans la ville. C'est d'ailleurs votre rôle. »

Monsieur ROBILLARD : « Ce n'est pas une contrainte. »

Monsieur le Maire : « Je serais très heureux de vous saluer à tous ces événements, mais malheureusement, nous ne vous y voyons pas. »

Monsieur ROBILLARD : « C'est réciproque. »

Monsieur le Maire : « Je suis présent. Vous me verriez si vous veniez. »

Monsieur ROBILLARD : « C'est réciproque également. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – DONA – PHILIPPE – REGARD – ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – GERMANI – Mme RICHET – MM. GREINER – MALHERBE

Par 4 voix CONTRE : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes CIREFICE – HILLION

****

Point n° 7 : Vote des taux relatifs aux taxes locales d'imposition pour l'année 2025

Monsieur le Maire expose :

L'Etat a communiqué à la Ville de Thiais l'état 1259 correspondant aux bases d'imposition prévisionnelles des taxes locales pour l'année 2025 (voir état joint).

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir en 2025 les taux d'imposition (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) de l'année 2024.

Fiscalité directe - Etat 1259	Bases définitives 2024	Taux 2024	Bases prévisionnelles 2025	Taux proposés pour 2025	Produit fiscal attendu pour 2025
Taxe sur le foncier bâti	78 105 171 €	27,82%	81 705 000 €	27,82%	22 730 331 €
Taxe sur le foncier non bâti	106 086 €	23,36%	102 200 €	23,36%	23 874 €
Taxe d'habitation	3 794 702 €	20,60%	3 022 000 €	20,60%	622 532 €
Total					**23 376 737 €**
Compensation coefficient correcteur TFB					1 979 013 €
Total général					**25 355 750 €**

La Ville percevrait ainsi :

- Un montant de 25 355 750 € (affecté sur le compte 73111) composé de :
  - 23 376 737 € de produit de taxe sur le foncier bâti, de taxe sur le foncier non bâti et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
  - 1 979 013 € de versement coefficient correcteur (pour la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales).

- Un montant de 752 040 € (affecté sur le compte 74833) au titre des compensations de l'Etat pour les exonérations et abattements de taxes foncières).

Le budget communal sera ponctionné à hauteur de 3 639 204 € au titre du FNGIR comme les années précédentes et, pour la première année, d'un montant estimé à 60 000 €, au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales.

Pour l'année 2025, le Conseil Municipal est invité à fixer les taux d'imposition suivants :
- 27,82 % pour la taxe sur le foncier bâti ;
- 23,36 % pour la taxe sur le foncier non bâti ;
- 20,60 % sur la taxe d'habitation s'appliquant aux résidences secondaires.

Le coefficient de l'effort fiscal de la Ville de Thiais (0,772888) est inférieur de 36% par rapport à la moyenne de la strate (1,209184). En ce qui concerne le taux de taxe sur le foncier bâti, le taux de Thiais est l'un des plus bas (2ème taux le plus bas des 47 communes du département) et le resterait même s'il était revu à la hausse.

Monsieur le Maire : « Après l'adoption du Budget Primitif, nous abordons le vote des taux relatifs aux taxes locales d'imposition. Vous savez que nous avons aujourd'hui comme taxes locales à la fois les taxes foncières, et les taxes bâties et non bâties. Il convient de noter que les autres taxes, notamment la taxe professionnelle que nous percevions en 2015, se sont transformées en Attributions de Compensation (AC) déléguées par la Métropole du Grand Paris. Il y a 10 ans, nous avions la chance d'avoir une taxe professionnelle dynamique, fondée sur l'activité des entreprises, le nombre de salariés et une série d'éléments liés à la vie des affaires. A ce jour, il s'agit d'impôts, de prélèvements et de dotations figés depuis 2015, et nous avons invariablement la même taxe de 12,3 millions. C'est dommage que cette taxe professionnelle ait été supprimée, car c'était une source de revenus importante pour la Ville, et pour la progression de ses ressources. Nous sommes donc dans un contexte contraint, comme je l'ai mentionné plus tôt. Pour le reste, nous sommes évidemment avec des taxes qui sont parmi les plus basses, et que nous ne faisons pas évoluer à la hausse pour les raisons que j'ai indiquées, et que Caroline OSSARD a mentionnées dans la présentation du budget. »

Monsieur ROBILLARD : « Nous allons voter contre les taux proposés de ces taxes, car nous ne sommes pas d'accord sur le taux d'imposition de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Comme les années précédentes, nous proposons de doubler ce taux de 20,6 %, et d'en affecter le produit

pour 2025 et les années suivantes, aux aides sociales de la Commune. En ces temps extrêmement difficiles pour les familles thiaisiennes les plus précaires, il nous semble que cela serait de la justice sociale. »

Monsieur le Maire : « Je prends acte de votre position. Bien souvent, ce sont des Thiaisiens qui sont partis, mais qui ont été enracinés dans la Ville et qui continuent de revenir parce qu'ils possèdent encore un bien à Thiais, devenu leur résidence secondaire. Il est important que les usagers sachent que vous allez voter contre ce principe, car il s'agit de personnes qui sont attachées à notre Commune, qui s'y sentent chez elles, qui sont parties pour des raisons liées à des circonstances, peut-être de retraite ou d'âge, et qui veulent retrouver leurs enfants, leurs amis, et avoir de nouveau un pied à terre dans notre Commune. Donc, ils le sauront. Je répète que ces taxes sont les deuxièmes plus basses du Département. Il vous faut toujours trouver un sujet de mécontentement, n'est-ce pas, Monsieur ROBILLARD ? »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – DONA – PHILIPPE – REGARD – ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – GERMANI – Mme RICHET – MM. GREINER – MALHERBE

Par 4 voix CONTRE : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes CIREFICE – HILLION

****

Point n° 8 : Versement d'une subvention au Fonds de Solidarité Habitat (FSH) au titre de l'année 2025

Monsieur le Maire expose :

Le Fonds de Solidarité Habitat (F.S.H.) est un dispositif départemental qui a notamment pour mission :

- D'accorder des aides financières, sous forme de prêts, de cautions, de garanties ou de subventions, à des personnes qui entrent dans un logement locatif ou qui, étant locataires, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement de leur loyer et de leurs charges ;

- De prendre en charge l'accompagnement social nécessaire à l'installation et au maintien desdites personnes dans un logement ;

- De financer des travaux d'amélioration de l'habitat par la mise à disposition de prêts bonifiés dans le cadre d'opérations programmées.

Le financement de ce fonds est assuré par l'Etat et le Département. Les régions, les communes et leurs groupements, les caisses d'allocations familiales, … peuvent également participer volontairement à ce dispositif.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser au Fonds de Solidarité Habitat une participation financière de 5 000 € au titre de l'année 2025.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

****

Point n° 9 : Attribution de subventions aux associations pour l'année 2025

Monsieur le Maire expose :

La Ville souhaite favoriser le développement associatif en attribuant aux diverses associations de la Commune une subvention de fonctionnement.

Le montant global des subventions proposées pour l'année 2025 s'élève à **2 098 550,00 €**, incluant également les subventions attribuées au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Ecoles.

Ce montant global se répartit comme suit :

- 746 000 € attribués au CCAS
  - Dont 596 000 € au titre de la subvention principale : il s'agit du montant de la subvention versée en 2024 (511.000 €) majorés de 85.000 € ;
  - Dont 150 000 € au titre des frais du personnel mis à disposition par la Ville qui seront refacturés au CCAS (opération neutre budgétaire pour la Ville comme pour le CCAS).
- 22 442 € attribués à la Caisse des Ecoles ;
- 1 278 006 € attribués aux associations au titre des subventions communales ;
- 6 000 € réservés pour les projets d'actions éducatives (établissements scolaires) ;
- 30 000 € affectés pour les aides versées aux habitants pour l'achat de vélos électriques (dans le cadre du plan vélo) ;
- 9 000 € affectés pour une bourse au mérite versée aux bacheliers avec mentions ;
- 1 500 € réservés pour les subventions concernant la décoration des chars du carnaval ;
- 5 602 € inscrits au Budget 2025 en réserve pour d'éventuelles demandes présentées ultérieurement.

Le détail de l'ensemble des subventions attribuées par association figure dans le tableau joint en annexe.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions ci-dessus mentionnées.

Monsieur le Maire : « Nous avons ensuite l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2025. Comme l'exposait Caroline OSSARD lors de la présentation du budget, nous faisons le choix de maintenir les subventions au même montant que les années précédentes. Nous avions déjà consenti cet effort lors de la pandémie de Covid-19, et malgré les difficultés auxquelles nous avons dû faire face sur le plan financier, nous maintenons de nouveau ces subventions. »

Madame HILLION : « Est-ce que vous pourriez préciser les critères d'attribution des subventions ? Est-ce que celles-ci sont proportionnelles au nombre d'adhérents ou aux déplacements liés aux compétitions, par exemple ? Au fait que certaines associations, nous avons pu le voir, ont des salariés et d'autres non ? Est-ce que ça pourrait être un petit peu étayé ? »

Monsieur le Maire : « Il s'agit en effet de critères croisés qui sont établis en fonction de la nature de l'association, du nombre d'adhérents, ainsi que ses engagements en direction des opérations qu'elle a à mener. Par exemple, les associations sportives participent à des compétitions et des matchs à l'extérieur, et nous les soutenons pour ces évènements. Nous aidons également celles qui emploient du personnel. L'ensemble de ces critères nous conduisent à ajuster les subventions. D'ailleurs, vous remarquerez qu'il n'y a pas de contestation de la part des personnes qui reçoivent des subventions, sauf de celle que vous avez évoquée, mais qui n'a pas déposé de demande pour l'instant. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – DONA – PHILIPPE – REGARD – ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – GERMANI – Mme RICHET – MM. GREINER – MALHERBE

Par 4 voix ABSTENTION : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes CIREFICE – HILLION

****

Point n° 10 : Approbation des conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Thiais et les associations thiaisiennes, dans le cadre de l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2025

Monsieur le Maire expose :

La Ville souhaite favoriser le développement associatif en attribuant chaque année, aux diverses associations de la Commune une subvention de fonctionnement, dont le vote a lieu lors de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle est approuvé le Budget Primitif de l'exercice.

Conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'autorité administrative qui attribue une subvention à un organisme de droit privé, doit, lorsque celle-ci dépasse le seuil fixé à l'article 1er du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, soit 23 000 €, conclure une convention avec ledit organisme.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir avec certaines associations de la Ville de Thiais, bénéficiant d'une subvention dont le montant est supérieur à 23 000 euros, à savoir :

- Le Comité d'Œuvre Social du Personnel de la Commune de Thiais (COSPCT) ;
- Le Comité de Coordination des Activités Thiaisiennes (CCAT) ;
- L'Association Thiais Football Club ;
- L'Association Thiais Athlétique Club ;
- Le Budokan Club de Thiais ;
- Le Club Athlétique de Thiais – Section Boxe Française ;
- L'Association JAZZONOTES ;
- Le CAJT – Ludothèque ;
- Le Comité d'Organisation des Courses Pédestres de Thiais (COCPT).

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

****

Point n° 11 : Attribution d'une subvention pour les projets d'actions éducatives (PAE) au titre de l'année 2025

Monsieur le Maire expose :

La Ville de Thiais participe chaque année aux projets d'actions éducatives menés par des établissements scolaires. Il s'agit de voyages linguistiques, sportifs, culturels en France ou à l'étranger organisés pour les collégiens et lycéens thiaisiens.

Pour l'année 2025, il est proposé de verser une somme de **5 655,00 €**, répartie comme suit :

Etablissement	Pays	Nom et Date du séjour	Nombre d'élèves	Subvention 15,00 €
Collège Albert Camus	**Angleterre**	Londres 5 au 10 mai 2025	44	660,00 €
	France	La Plagne Village Jean Franco 25 au 30 mars 2025	79	1 185,00 €
		Total	**123**	**1 845,00 €**
Collège Paul Klee	**France**	Buthiers 24 au 28 mars 2025	80	1 200,00 €
	France	Argueil 17 au 20 juin 2025	26	390,00 €
		Total	**106**	**1 590,00 €**
Collège Paul Valéry	**France**	Bellevaux 9 au 15 mars 2025	42	630,00 €
	France	Lery-Poses 12 au 16 mai 2025	43	645,00 €
	France	La Bourboule 10 au 14 juin 2025	47	705 ,00 €
		Total	**132**	**1 980,00 €**
Lycée Guillaume Apollinaire	**Hollande**	Amsterdam 12 au 15 mai 2025	16	240,00 €
		Total	**16**	**240,00 €**
		Total général	**377**	**5 655,00 €**

La participation par élève s'élève à 15,00 €

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

****

Point n° 12 : Fixation des tarifs des centres de vacances d'été proposés par la Ville pour l'année 2025

Monsieur le Maire expose :

Dans l'objectif constant de valoriser et de diversifier son offre de services publics, la Ville de Thiais permet chaque année aux enfants thiaisiens âgés de 4 à 17 ans de profiter des nombreuses animations proposées dans le cadre des séjours collectifs durant les vacances d'été.
Ces moments sont importants pour eux car ils leur offrent l'opportunité de partager avec d'autres le plaisir de la découverte d'activités sportives et/ou culturelles au sein d'un environnement privilégié, dans un cadre sécurisé.

Il convient donc de déterminer le montant des participations familiales pour ces séjours collectifs organisés par la Ville durant les vacances d'été en faveur des jeunes Thiaisiens, en France pour ceux âgés de 4 à 14 ans, et en Europe pour les 14 - 17 ans.

La volonté municipale de ne faire supporter aux familles qu'une partie réduite de la dépense réellement engagée motive la fixation de nouveaux tarifs. En effet, la Ville suivant les objectifs poursuivis par la révision des quotients familiaux, participe jusqu'à près de 70 % du coût réel de ces prestations.

Le principe de versement d'un acompte, par les parents, de 30 % du tarif appliqué au moment de l'inscription est maintenu. Il sera remboursable en cas de maladie dûment constatée par un certificat médical attestant de l'impossibilité pour l'enfant de participer au séjour, ou pour tout autre cas fortuit sur présentation des justificatifs nécessaires et après instruction par les services municipaux.

Le Conseil Municipal est donc invité à fixer les tarifs des centres de vacances d'été 2025 tels que présentés ci-dessous, et à proroger le principe de versement d'un acompte de 30 % du tarif correspondant.

VACANCES D'ETE EN FRANCE

Quotient familial	Séjour nature et poney (5 jours)	
	Destination	Bérou
	Tranche d'âge	4-6 ans
de 0 à 300 €	159,00 €	
de 300,01 à 410 €	174,90 €	
de 410,01 à 520 €	196,10 €	
de 520,01 à 630 €	212,00 €	
de 630,01 à 720 €	233,20 €	
de 720,01 à 800 €	243,80 €	
de 800,01 à 900 €	254,40 €	
de 900,01 à 1000 €	265,00 €	
de 1000,01 à 1100 €	275,60 €	
de 1100,01 à 1800 €	302,10 €	
de 1800,01 à 2400 €	344,50 €	
supérieur à 2400,01 €	371,00 €	
Hors commune	397,50 €	

Quotient familial	Rando husky et multi-activités (10 jours)	
	Destination	Bernex
	Tranche d'âge	6-10 ans
de 0 à 300 €	279,00 €	
de 300,01 à 410 €	306,90 €	
de 410,01 à 520 €	344,10 €	
de 520,01 à 630 €	372,00 €	
de 630,01 à 720 €	409,20 €	
de 720,01 à 800 €	427,80 €	
de 800,01 à 900 €	446,40 €	
de 900,01 à 1000 €	465,00 €	
de 1000,01 à 1100 €	483,60 €	
de 1100,01 à 1800 €	530,10 €	
de 1800,01 à 2400 €	604,50 €	
supérieur à 2400,01 €	651,00 €	
Hors commune	697,50 €	

Quotient familial	Multi-activités de mer (15 jours)	
	Destination	Narbonne
	Tranche d'âge	10-14 ans
de 0 à 300 €	361,50 €	
de 300,01 à 410 €	397,65 €	
de 410,01 à 520 €	445,85 €	
de 520,01 à 630 €	482,00 €	
de 630,01 à 720 €	530,20 €	
de 720,01 à 800 €	554,30 €	
de 800,01 à 900 €	578,40 €	
de 900,01 à 1000 €	602,50 €	
de 1000,01 à 1100 €	626,60 €	
de 1100,01 à 1800 €	686,85 €	
de 1800,01 à 2400 €	783,25 €	
supérieur à 2400,01 €	843,50 €	
Hors commune	903,75 €	

VACANCES D'ETE EN EUROPE

Quotient familial	Séjour en Espagne (14 jours)	
	Destination	Costa Brava
	Tranche d'âge	14-17 ans
de 0 à 300 €	378,00 €	
de 300,01 à 410 €	415,80 €	
de 410,01 à 520 €	466,20 €	
de 520,01 à 630 €	504,00 €	
de 630,01 à 720 €	554,40 €	
de 720,01 à 800 €	579,60 €	
de 800,01 à 900 €	604,80 €	
de 900,01 à 1000 €	630,00 €	
de 1000,01 à 1100 €	655,20 €	
de 1100,01 à 1800 €	718,20 €	
de 1800,01 à 2400 €	819,00 €	
supérieur à 2400,01 €	882,00 €	
Hors commune	945,00 €	

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

****

Point n° 13 : Garantie d'emprunts et réservation de logements sociaux avec Immobilière 3F pour la construction de 149 logements étudiants sis 301 avenue de Fontainebleau

Monsieur le Maire expose :

La société d'HLM Immobilière 3F a sollicité la garantie communale pour six contrats de prêt destinée à financer l'opération de construction d'une résidence étudiante de 149 logements, située au 301 avenue de Fontainebleau.

Le contrat de prêt (n°169257) que la Commune garantirait s'élève à 5 768 368 € et décomposé en 4 lignes de prêt :

- Prêt Locatif Social (PLS -PLSDD) 2024 de 2 638 241 € d'une durée de 40 ans (taux Livret A + marge de 1,11%) ;
- Prêt Locatif Social foncier (PLS-PLSDD) 2024 de 467 047 € d'une durée de 60 ans (taux Livret A + marge de 1,11%) ;
- Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) de 2 218 733 € d'une durée de 40 ans (taux Livret A + marge de 0,6%) ;
- Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) foncier de 444 347 € d'une durée de 60 ans (taux Livret A + marge de 0,6%).

Cette garantie serait accordée en contrepartie de la signature d'une convention de réservation pour 30 logements (20 %).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de réservation ci-annexée portant sur 30 logements ;
- D'autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte afférent ;
- D'accorder sa garantie d'emprunt pour le contrat de prêt, ci-annexé, conclu entre la société Immobilière 3F et la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 5 768 368 €.

Monsieur le Maire : « Il s'agit ici d'accorder une garantie d'emprunt et d'approuver la convention de réservation de logements sociaux avec Immobilière 3F pour la construction de 149 logements au 301 avenue de Fontainebleau. La Ville de Thiais a pour usage de garantir les emprunts pour les bailleurs sociaux, ce que nous proposons encore une fois ce soir à notre assemblée délibérante.»

Monsieur ROBILLARD : « Comme pour toutes les garanties d'emprunt, nous souhaiterions connaître le montant des futurs loyers, donc le prix au mètre carré. Je suggère à la Ville d'exiger aux demandeurs de garantie de vous fournir, en même temps que la demande de garantie, le montant prévisionnel du loyer. Cela ne devrait pas être très compliqué, puisqu'ils font des tableaux financiers et des simulations financières dans tous les sens. Ce sont des choses que l'on peut avoir très facilement. Il s'agit d'argent public ; il est donc normal que l'on connaisse ces montants. »

Monsieur le Maire : « Il n'y a rien de compliqué et il n'y a pas de suspicion à avoir. Les bailleurs sociaux sont libres de déterminer leur politique de loyer, et ce n'est pas la Ville qui fixe leurs montants. Ils sont encadrés par toute une série de réglementations et de circulaires qui s'imposent à eux, avec des progressivités particulières pour les loyers, des considérations d'appel, de déduction en fonction de la situation des familles. Si vous souhaitez que nous vous les communiquions, je vous invite à en faire la demande et nous vous les transmettrons. »

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

****

RESSOURCES HUMAINES

Point n° 14 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose :

Il est proposé au Conseil Municipal de créer 7 postes au tableau des effectifs :

- Un poste d'adjoint du patrimoine pour la Médiathèque : modification du grade de l'emploi occupé par un agent partant en retraite (adjoint administratif) pour son remplacement ;

- Un poste d'éducateur de jeunes enfants pour la direction adjointe de la crèche collective : le poste était précédemment occupé sur le grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle ;

- Un poste de technicien pour la direction du patrimoine bâti : remplacement à la suite d'un départ en retraite d'un technicien principal 1ère classe ;

- Pour les créations de postes proposées lors du débat d'orientation budgétaire et prévues au Budget 2025 :
  - Un poste d'éducateur de jeunes enfants pour les deux multi-accueils Roland Blanche et Vallée verte ;
  - Un poste d'ingénieur, chargé(e) d'opérations pour la direction des espaces urbains ;
  - Un poste d'ingénieur, chargé(e) d'opérations pour la direction du patrimoine bâti ;
  - Un poste d'ingénieur, responsable de la sécurité des systèmes d'information.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Monsieur le Maire : « Nous avons ensuite la modification du tableau des effectifs qui comporte un certain nombre de création de postes. Il s'agit de la gestion courante de la Ville. »

Madame CIREFICE : « Excusez-moi, j'aurai deux questions. Je lis qu'un poste vient d'être créé pour les multi-accueils Roland Blanche et Vallée Verte. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi il s'agit d'une création ? Cela correspond à quoi, exactement ? Est-ce lié à une hausse des effectifs des enfants accueillis ? Y a-t-il une autre raison ? »

Monsieur le Maire : « Il s'agit de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants. Cette demande a été formulée par la P.M.I. »

Madame CIREFICE : « D'accord, pour être dans le cadre réglementaire en fait. Ma deuxième question concerne le dernier point : Responsable de la sécurité des systèmes d'information. Pouvez-vous nous dire exactement de quoi il s'agit ? »

Monsieur le Maire : « Nous recrutons un responsable de la sécurité des systèmes d'information dont la mission principale sera de protéger les systèmes d'information et nous permettre d'être au point et à niveau, pour nous prémunir des cyberattaques, comme cela a malheureusement pu arriver dans des structures publiques, telles que des collectivités ou même des hôpitaux. »

Madame CIREFICE : « Mais c'est une création de poste. Ça veut dire que la sécurité n'était pas assurée jusqu'ici ? Je pose la question tout à fait naïvement. Est-ce qu'il y a eu un problème ? »

Monsieur le Maire : « Toutes les portes étaient ouvertes. Chacun pouvait entrer. »

Madame CIREFICE : « Ce n'est pas ironique de ma part, Monsieur le Maire. Je vous pose simplement la question. »

Monsieur le Maire : « Plus sérieusement, je suis réellement désarmé par votre question. Vous savez bien qu'aujourd'hui il y a une recrudescence des attaques, qui n'étaient pas aussi fortes et violentes, il y a cinq ou dix ans. Nous sommes obligés, au fil du temps, de prendre des précautions supplémentaires. Dire qu'il n'y avait pas de sécurité jusqu'ici est insensé. »

Madame CIREFICE : « Mais ce n'est pas ce que je vous dis. »

Monsieur le Maire : « C'est ce que vous avez affirmé. Il est nécessaire pour la Collectivité de posséder un service informatique davantage protégé. »

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

*****

Point n° 15 : Plan de formation 2025

Monsieur le Maire expose :

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a modifié certaines dispositions de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale.

Le plan de formation de la collectivité est présenté à l'assemblée délibérante, avant sa transmission au Centre national de la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du plan de formation 2025 ci-annexé, qui sera présenté en Comité Social Territorial du 7 avril 2025.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

*****

Point n° 16 : Adhésion au contrat-groupe Prévoyance

Monsieur le Maire expose :

Les contrats en prévoyance (ou garantie maintien de salaire) permettent de couvrir le risque de perte de la moitié de leur traitement de base et de leur régime indemnitaire en cas d'absence prolongée. Le contrat prévoyance peut également prévoir les compléments de salaire en cas d'invalidité partielle ou totale et/ou un complément retraite du fait de la décote de pension liée à l'invalidité et/ou un capital décès.
La Collectivité avait initialement choisi de participer par le versement d'une aide financière auprès de l'agent couvert par une assurance Prévoyance labellisée. Il s'avère que le nombre d'agents ayant sollicité une participation pour ce risque est faible. C'est pourquoi, la Commune a souhaité proposer un contrat collectif, dont l'adhésion serait facultative, à partir de 2025. Le Comité Social Territorial du 17 décembre 2024 a rendu un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

La Ville de Thiais a donc lancé une consultation pour conclure un contrat collectif propre à la Collectivité. Au terme de la consultation à laquelle trois candidats ont soumissionné, il apparait qu'un candidat, Alternative Courtage/Territoria Mutuelle, propose les tarifs plus avantageux, tout en respectant les garanties minimales demandées par la Ville.

Les tarifs proposés par ce candidat sont les suivants :

OFFRE DE BASE				Variante n° 1			
Garantie incapacité temporaire de travail et invalidité à hauteur de 95 % du traitement indiciaire, de la nouvelle bonification indiciaire et 45 % du régime indemnitaire.				*Garantie incapacité temporaire de travail et invalidité à hauteur de 90 % du traitement indiciaire, de la nouvelle bonification indiciaire et 40 % du régime indemnitaire.*			
Taux en % unique Garanties 1 **Maintien de salaire, invalidité**	*Taux en % unique Garanties 2* **perte de retraite suite à invalidité**	*Taux en % unique Garanties 3* **décès**	*Taux en % unique Garanties 4* **Rente éducation**	*Taux en % unique Garanties 1* **Maintien de salaire, invalidité**	*Taux en % unique Garanties 2* **perte de retraite suite à invalidité**	*Taux en % unique Garanties 3* **décès**	*Taux en % unique Garanties 4* **Rente éducation**
2,83 %	0,73%	0,6%	0,32%	2,52%	0,73%	0,6%	0,32%

Ce dossier sera présenté au Comité Social Territorial le 7 avril 2025.

La Ville de Thiais propose :

- D'accepter l'offre de la société Alternative Courtage/Territoria Mutuelle ;
- De retenir l'offre de base (95% /45%) et non la variante n°1 (90%/40%).

Il est rappelé que la mise en place du contrat de groupe de la mutuelle prévoyance n'est pas une dépense pour la Collectivité (paiement direct des cotisations par les agents). Cependant, à l'occasion de la mise en place de ce contrat, il sera proposé lors de la présente séance de majorer la participation versée par la Ville aux agents ayant souscrit à ce contrat de groupe.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

*****

Point n° 17 : Modification de la participation Employeur face au risque prévoyance

Monsieur le Maire expose :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, a prévu pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents au plus tard en 2025.

Les contrats en prévoyance (ou garantie maintien de salaire) permettent de couvrir le risque de perte de la moitié de leur traitement de base et de leur régime indemnitaire en cas d'absence prolongée (les règles du passage à demi-traitement ne sont pas les mêmes selon le type d'arrêt maladie ordinaire, congé longue maladie ou congé longue durée). Le contrat prévoyance peut également prévoir les compléments de salaire en cas d'invalidité partielle ou totale et/ou un complément retraite du fait de la décote de pension liée à l'invalidité et/ou un capital décès.

La mise en place de cette participation pouvait se faire selon deux dispositifs :

- Soit par le versement d'une aide financière auprès de l'agent couvert par une assurance de façon individuelle ou collective (contrat pour une famille, ou un couple), sous réserve que la mutuelle soit « labellisée » ;

- Soit par le fait que l'employeur choisisse et négocie un contrat de groupe qui s'appliquera à l'ensemble du personnel qui souhaite y adhérer.

Pour les contrats de mutuelle prévoyance, le montant de la participation ne peut être inférieur à 20% d'un montant de référence fixé à 35 €, soit un montant minimum de 7 €.

La Ville de Thiais a décidé de devancer l'échéance de 2025 et mis en place une participation pour les mutuelles de prévoyance labellisées de 15 € par mois depuis le 1er juillet 2022.

Pour faire suite à la mise en œuvre d'un contrat-groupe pour la mutuelle prévoyance, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Verser une participation aux agents adhérant au contrat de groupe de prévoyance de la Ville ;
- Porter la participation de 15 € à 30 € mensuels par mois.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

*****

Madame CIREFICE : « Nous avons quelques questions orales que nous vous avons envoyées il y a quelques jours, Monsieur le Maire. La première concerne la Zone à Faibles Emissions, ce qu'on appelle la ZFE. Dans le dernier Thiais Magazine, celui de mars-avril, une page était consacrée à la ZFE métropolitaine et à son extension, depuis le 1er janvier 2025, aux véhicules Crit'Air 3. Il est écrit sur cette page, outre l'information indispensable, un commentaire ajouté. Il est écrit que cette décision est, je cite : « *aujourd'hui très contestée* ». Nous voulions savoir quel était votre avis sur la question, Monsieur le Maire, sachant que tout le groupe LR ainsi que celui du Rassemblement National ont voté en commission, le 26 mars dernier, la suppression pure et simple des ZFE. Il y a un deuxième volet à notre question. La dégradation de l'air à Thiais est manifeste, comme un peu partout en Île-de-France. Nous sommes soumis à la pollution. Nous avons un Plan Vélo qui est prévu sur trois ans et, dans ces conditions, la santé des usagers apparaît comme une priorité. Pensez-vous que dans ces conditions, il faille renoncer à la ZFE ? »

Monsieur le Maire : « Nous sommes conscients de l'importance de la qualité de l'air et de la nécessité de protéger les Thiaisiens, ainsi que les habitants de l'Île-de-France, contre les problèmes posés par la dégradation de l'air. Bien qu'Airparif ait démontré que 45 % de progrès ont été réalisés entre 2014 et 2024 en matière de pollution de l'air grâce à la baisse du dioxyde d'azote dans l'air, il reste encore des marges de progrès. La ZFE, outil extrêmement important pour lutter contre la dégradation de l'air et les pollutions, est un sujet dont s'est saisie la Métropole du Grand Paris. L'Etat attend 6 milliards d'euros de subventions de l'Europe, et c'est donc aussi pour des raisons financières que l'Etat insiste beaucoup sur ces sujets, bien qu'il ait malheureusement été défaillant car il n'a pas rempli toutes ses obligations. Notre système est intéressant et mérite d'être encouragé pour lutter contre les pollutions. Mais ce n'est pas le seul. Il existe d'autres éléments qui ont aussi joué : MaPrimeRénov', le développement des aménagements cyclables, le renforcement des transports publics, avec notamment pour nous le métro 14. Vous savez aussi que notre Ville n'est pas en reste sur le déploiement de ce type de mesures : par exemple, le versement d'une subvention aux Thiaisiens qui ont acheté un vélo électrique, le déploiement du Plan Vélo communal, la création du dispositif Savoir Rouler A Vélo (SRAV) dans les écoles, le raccordement des bâtiments communaux au réseau de chaleur géothermique, l'acquisition de véhicules propres, la mise en place de la Navette électrique, le tri des biodéchets dans les offices de restauration ou encore la création d'un jardin permacole. La Ville avance aussi de ce point de vue pour apporter sa pierre à l'édifice.

Lorsque vous évoquez les votes des groupes LR et Rassemblement National, des députés d'autres bords politiques ont également rejoint cette contestation. Certains députés de Renaissance, d'Horizons et de Liot ont rejoint les contestataires à l'Assemblée. De même, quelques élus de gauche se sont abstenus lors de ce vote, et n'ont donc pas manifesté de soutien marqué en faveur de la ZFE. Aujourd'hui, il y a effectivement une impuissance de l'Etat à seconder les collectivités, aussi bien la

Métropole du Grand Paris que les Communes et les usagers, dont certains sont en difficulté et ne disposent pas des moyens nécessaires pour changer de véhicule. Ces derniers risquent de devenir les victimes de l'exclusion sociale. Des primes pour acheter une nouvelle voiture ont parfois été versées, mais d'une manière tellement dérisoire, bien inférieur à ce qui pourrait permettre d'acquérir un véhicule plus propre. C'est un sujet qui me préoccupe beaucoup, parce que ces administrés sont finalement les perdants de la mondialisation, subissent cette situation et sont relégués, au fond, à vivre une vie différente des autres. Les personnes qui résident dans des centres-villes disposent de moyens de transport, et ont facilement accès aux différents services : administratifs, médicaux, ou encore les commerces. Mais quand on habite loin d'un centre-ville, dans la campagne ou en périphérie lointaine, c'est plus compliqué. Il y a donc une confrontation entre ces deux problématiques, et ce sujet fait aujourd'hui débat à l'Assemblée. Le Gouvernement souhaite maintenir la ZFE dans deux métropoles : la métropole parisienne et la métropole de Lyon, et je pense que nous en connaitrons très prochainement l'issue. Bien entendu, nous nous conformerons à la loi si elle est votée. Mais je souligne quand même la difficulté pour une grande partie des Français de pouvoir se déplacer, dans des conditions qui sont imposées à ce jour. Je pense que l'Etat devrait faire plus qu'il n'a fait. Il devait contrôler, analyser, mais a jeté l'éponge. L'Etat n'a rien fait et l'appréciation de Mme Agnès Pannier-Runacher, qui déclarait que les pauvres ne possédaient pas d'automobile, est tout-à-fait détestable et choquante. C'est une méconnaissance totale de la réalité. Ces personnes sont déconnectées, vivent en marge de notre monde. J'espère que l'Etat, à travers ses actions, pourra permettre de lisser un peu mieux les choses et de soutenir ceux qui ne peuvent pas changer de véhicule, mais qui en ont besoin pour se déplacer, par exemple dans un cadre professionnel. Il est nécessaire que ces personnes puissent circuler avec un véhicule, pas forcément neuf, mais en tous les cas plus propre. »

Madame CIREFICE : « Pour vous répondre, Monsieur le Maire, une petite précision concernant ce que dit Airparif. Vous avez raison en disant que c'est la concentration de dioxyde de carbone qui a baissé. En revanche, nous avons toujours des problèmes avec l'ozone, et c'est aussi lié à cela. C'était juste une précision. Pour le reste, nous sommes vraiment ravis d'apprendre que, contrairement aux autres membres de votre groupe, vous êtes tout à fait favorable à la Zone à Faibles Émissions. »

Monsieur le Maire : « Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. J'étais plus nuancé. J'ai le sens de la nuance. Peut-être pas vous. »

Madame CIREFICE : « Je m'étais réjouie trop vite. Sur le dernier plan, bien évidemment cela crée des distorsions, des disparités et peut-être qu'effectivement, un certain nombre de gens dont les véhicules sont anciens ne vont plus pouvoir circuler. Il n'empêche que c'est aussi le rôle d'un Maire de mettre en avant auprès de la Métropole du Grand Paris un certain nombre de mesures qui pourraient précisément favoriser ces gens. Il y a beaucoup de choses concernant le transport qui se développe d'ailleurs autour de chez nous, et les gens pourront les utiliser. Il y a un certain nombre de mesures qui sont favorisées par la Métropole du Grand Paris de manière à recevoir ces gens, à leur proposer des subventions. Il y a des subventions qui vont jusqu'à 10 000 euros pour un véhicule neuf. Il y a surement d'autres actions encore. Nous jugeons que s'il y a un véritable problème pour ces gens en difficulté, il y a aussi des solutions qu'on peut leur proposer, et c'est le rôle de tous. »

Monsieur le Maire : « Je soulignais tout à l'heure que c'était un très bel outil, et mon avis demeure inchangé. Cependant, j'ai également mis en exergue les pénalités qu'auraient à subir ceux qui n'ont pas les moyens de changer de véhicule. Ce sont les perdants de ce monde qui avance à une vitesse tellement rapide et avec autant d'exigences. Quelquefois, ces personnes sont dépassées par les règles qui leur sont imposées, par l'obsession de la norme, notamment d'origine européenne qui les mènent à un sentiment de relégation. Ma position est nuancée sur ce sujet : je considère que la ZFE est indissociable de l'effort que l'Etat doit faire pour aider ces personnes. En outre, je peux vous affirmer que les subventions versées par la Métropole du Grand Paris aux usagers, ne suffisent pas pour acheter un véhicule neuf. Si des gens protestent, c'est précisément parce que nous sommes dans un contexte où s'opposent d'un côté cette volonté d'atteindre certains objectifs à marche forcée, quitte d'ailleurs à mettre

en difficulté l'industrie automobile française et à laisser s'installer les marques étrangères ; et de l'autre côté, la nécessité de protéger l'environnement, et de défendre la qualité de l'air. »

Madame CIREFICE : « Pour ma part, je suis assez étonnée que le sort des populations les plus défavorisées vous tienne à cœur. Parallèlement, quand tous les Conseils Départementaux... »

Monsieur le Maire : « C'est incroyable ce que vous dites. Est-ce que vous êtes inconséquente ? »

Madame CIREFICE : « Est-ce que je peux terminer ma phrase ? »

Monsieur le Maire : « Terminez-la, mais vos propos sont choquants. »

Madame CIREFICE : « Quand tous les Conseils Départementaux de droite en France refusent d'appliquer la hausse du RSA prévue par un décret, paru au Journal Officiel, de 1,7 %. « *Non, on ne les augmentera pas* ». Quand les mêmes Conseils Départementaux décident de mettre fin au remboursement de la Carte ImagineR, quand ils décident de mettre fin à la carte Améthyste, je m'étonne.»

Monsieur le Maire : « Nous nous éloignons du sujet, Madame CIREFICE. Vous vous étonnez que je puisse m'intéresser au sort des plus défavorisés alors même que 61% des Thiaisiens votent pour nous, et non pour vous. Je suis stupéfait que quelqu'un comme vous, qui ne connait même pas son quartier, se permette de dire cela. »

Madame CIREFICE : « Comment cela je ne connais pas mon quartier ? »

Monsieur le Maire : « On ne vous y voit jamais. D'ailleurs, vous avez posé des questions sur le Quartier Politique de la Ville sans savoir de quoi il s'agissait. Il a même fallu que je lise ici un courrier que j'ai adressé au Préfet délégué pour l'égalité des chances. »

Madame CIREFICE : « Donc je n'habite pas chez moi ? Vous mélangez tout. »

Monsieur le Maire : « Je ne mélange rien. Je vous demande de retirer ce que vous avez dit. »

Madame CIREFICE : « Retirer quoi ? »

Monsieur le Maire : « Vous avez dit que je ne m'intéressais pas au sort des plus défavorisés. »

Madame CIREFICE : « J'ai dit que je m'étonnais que le sort des populations défavorisées soit pris en compte à l'occasion de cette question de la ZFE, alors que, par ailleurs, ce sort n'est pas pris en compte par les dernières mesures prises par tous les Conseils Départementaux de droite. »

Monsieur le Maire : « Cette mention est marginale par rapport à notre discussion, qui concernait la ZFE et le sort réservé aux Français qui, aujourd'hui, ne peuvent pas changer de voiture. Je regrette que nous ayons digressé une fois de plus. »

Monsieur TRYZNA : « Madame, je vous invite à examiner ce que font les Conseils Départementaux de gauche qui suppriment l'aide à l'enfance, par exemple. Votre propos est intolérable car il est mensonger. Il est totalement mensonger. »

Madame CIREFICE : « Sûrement pas. »

Monsieur TRYZNA : « Pardonnez-moi, Madame, mais comme vous n'êtes pas Conseillère Départementale, vous n'avez pas siégé à la séance de lundi. Ayez la gentillesse de me laisser finir et de m'écouter, ce qui changerait peut-être un petit peu. Vos propos sont factuellement erronés. Vous avez

parlé de la carte ImagineR, mais le Département du Val-de-Marne fait plus que tous les autres Départements d'Ile-de-France, plus même que vos amis de Seine-Saint-Denis. Regardez ce que fait le Département de la Gironde géré par le Parti Socialiste. Votre manichéisme et votre propos sur les gentils élus de gauche, les méchants élus de droite est d'abord erroné et surtout totalement contraire à la réalité des faits. Aujourd'hui, tous les départements de France, quels que soient leurs équilibres politiques, pour des raisons tout simplement liées à la loi et à la disparition de la fiscalité directe, sont obligés de faire des choix très difficiles, et certains font des choix bien plus difficiles que ceux que le Val-de-Marne a faits, notamment des départements de gauche. »

Monsieur le Maire : « Je pense que nous avons assez débattu sur le sujet. »

Madame CIREFICE : « Je n'ai jamais mentionné les gentils élus de gauche. Ce que j'ai dit est vrai et vérifiable. »

Monsieur le Maire : « J'observe que vous faites preuve de sectarisme idéologique. Nous allons passer à la question suivante si vous le voulez bien. »

Madame CIREFICE : « Je suis désolée, c'est encore moi. La question suivante porte sur le Thiais Magazine. Une lecture comparée du Thiais Magazine et des autres journaux municipaux émanant de plusieurs villes du Val-de-Marne nous ont amenés les remarques et questions suivantes. Dans les autres magazines, lorsqu'il y a de la publicité, il est précisé à quelle hauteur la gazette a été financée par les annonceurs publicitaires. En revanche, dans le Thiais Magazine, la publicité concerne exclusivement les programmes immobiliers. J'ai sous la main le dernier numéro, celui de mars-avril. On peut peut-être vérifier ensemble. En page 1, juste en regard de votre éditorial, Monsieur le Maire, on trouve une publicité pour l'Ardeko et en dernière de couverture pour les terrasses du parc, pour le groupe immobilier Eiffage. Pouvons-nous savoir à quelle hauteur ces groupes immobiliers financent le Thiais Magazine, s'il vous plaît ? »

Monsieur le Maire : « C'est le même sectarisme dont vous avez fait preuve tout à l'heure et que vous répétez. Les encarts publicitaires du Thiais Magazine ne se limitent pas aux seuls promoteurs immobiliers. Nous avons également des acteurs économiques qui ont la possibilité d'insérer une publicité dans notre magazine : par exemple, la société Petit-Fils, ou encore des associations dédiées à l'aide à la personne ou à la recyclerie. »

Madame CIREFICE : « Qui n'est pas à Thiais. »

Monsieur le Maire : « Peu importe qu'elle soit située à Thiais ou non. De plus, des sociétés locales de maçonnerie et de plomberie font régulièrement de la publicité et achètent des encarts publicitaires, qui sont soit des pages complètes, soit des demi-pages, soit des quarts de page. Je peux vous donner les tarifs de ces pages, si cela vous intéresse. »

Madame CIREFICE : « Ah oui. »

Monsieur le Maire : « Je vais donc vous lister les tarifs pour ces pages : 1 500 € pour une page complète en page 2 et 1 200 € en page 4 ; 570 € pour une demi-page ; 300 € pour un quart de page. Les recettes issues de ces encarts s'élèvent environ à 8 000 euros par an, ce qui n'est pas une somme considérable. Nous avons fait le choix de ne pas recourir à une régie publicitaire, c'est-à-dire à un entrepreneur privé qui irait chercher de la publicité auprès des commerçants pour le magazine de la Ville, parfois en faisant preuve d'un certain acharnement. Cette démarche n'est pas la nôtre. Nous ne souhaitons pas exercer de pression sur le monde des commerçants pour obtenir des annonces et confier cette mission à des personnes qui s'enrichissent ainsi. Il s'agit d'un magazine réalisé par nos soins : la rédaction est assurée par le responsable du service Communication accompagné par son équipe, et les photos sont prises par des photographes désignés à l'issue d'un marché public. Ils sont quatre et tournent à tour de rôle pour capturer toutes les manifestations et cérémonies. Le budget de la communication

représente 0,58% du fonctionnement de la Ville, soit 280 000 euros, à mettre en parallèle avec l'ensemble du budget de fonctionnement. Vous pourrez constater que cette somme est bien moindre que ce qui est pratiqué dans certaines villes voisines, qui dépensent bien davantage. »

Madame CIREFICE : « Ma question n'était pas polémique. Elle visait simplement à obtenir un résultat, puisqu'en fait cela ne figure pas sur le Thiais Magazine. »

Monsieur le Maire : « Vous n'êtes jamais polémique. »

Madame CIREFICE : « Une autre question. Puisque vous avez devancé mes questions, que je vous avais envoyées, mais vous venez d'y répondre. Il n'y a donc pas, de rédacteur en chef, comme dans les autres gazettes parce que j'ai trouvé beaucoup de magazines, partout ailleurs, où figurent les noms du Directeur de la publication, du Directeur de la communication, du Rédacteur en chef, des membres de la rédaction. A Thiais, c'est juste « *Service de la communication de la Ville de Thiais* ». Cela signifie qu'il y a en fait très peu de personnes qui sont en charge de la rédaction et des idées ? »

Monsieur le Maire : « C'est exact. Il y a très peu de personnes. »

Madame CIREFICE : « Combien, à peu près ? »

Monsieur le Maire : « Nous avons un Responsable du service communication et deux personnes qui travaillent avec lui. Ces trois personnes conçoivent le Magazine, le rédigent, le travaillent et le mettent en forme. C'est une organisation différente de celles d'autres villes qui possèdent des équipes composées de nombreux communicants et de fonctionnaires consacrés à la communication. A Thiais, nous sommes une équipe légère. »

Madame CIREFICE : « Puisque vous avez évoqué les photos, leur nombre a considérablement augmenté ces dernières années. Est-ce que l'on peut connaitre le poids financier de la photographie dans le coût total du Thiais Magazine ? »

Monsieur le Maire : « Quatre photographes, à tour de rôle, sont sollicités pour travailler au cours des différents évènements organisés par la Ville. Une consultation a été menée pour les désigner et les contrats afférents peuvent vous être transmis si vous le souhaitez. Les photos ne sont pas exclusivement destinées au Magazine et sont également utilisées sur l'ensemble de nos supports de communication, à savoir le site internet, les réseaux sociaux, ou encore les brochures. »

Madame CIREFICE : « J'ai une dernière question. Vous avez évoqué le budget communication. Cela ne concerne que le Thiais Magazine ou bien également tous les petits dépliants ? »

Monsieur le Maire : « Cela représente l'ensemble du budget alloué à la communication. »

Madame CIREFICE : « C'est l'ensemble ? »

Monsieur le Maire : « En effet, soit 0,58 % du budget de fonctionnement de la Ville. »

Madame CIREFICE : « Je suis désolée ; pour la troisième question c'est encore à moi. Ma prochaine question porte sur les rappels à l'ordre. Ils ont été instaurés dans la commune il y a quelques mois. Dispose-t-on déjà d'un début de bilan concernant leur nombre et le type de délit ? »

Monsieur le Maire : « Jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'occasion de déclencher ce processus. Nous avons signé avec le Procureur de la République, une convention qui permet de mettre en œuvre un rappel à l'ordre, qui est une forme de prévention, et non pas une sanction. Bien entendu, si le mauvais comportement d'un tiers le justifie, nous déclencherons cette procédure. Dès lors, j'en rendrai compte au Conseil Municipal, à votre demande. »

Madame HILLION : « Ma question concerne le projet de requalification urbaine d'un ensemble immobilier en 6 îlots sur l'emprise de 3,6 hectares à Thiais, anciennement Bricorama. Nous avons plusieurs inquiétudes relatives à la pollution des sols et aux gaz émis par les hydrocarbures présents dans les sols de ce site. Plusieurs points de vigilance ont été indiqués dans les différents rapports présentés dans l'enquête publique qui vient de se terminer. Par exemple, le rapport de pollution Parc 1.1 a mis en évidence « *un impact en hydrocarbures HCT au droit des matériaux issus des sondages T1 et T5. Afin d'éviter tous risques sanitaires liés à l'ingestion de terres impactées en hydrocarbures, il est recommandé la purge de ces matériaux, puis de recouvrir par des terres saines. La plantation d'arbres fruitiers au droit d'un site réhabilité est fortement déconseillée* ». Autre exemple, le rapport de pollution ILO E, page 20 : « *Inhalation de substances volatiles présentes dans les sols et/ou les eaux souterraines. Considérant la possibilité de volatilisation de substances chimiques présentes dans les sols et les eaux souterraines vers l'air intérieur du bâtiment, et vers l'air extérieur, l'exposition des futurs usagers du site par inhalation de ces substances volatiles est retenue* ». Au vu des éléments de ce rapport, il serait préférable pour les futurs habitants et usagers des espaces aménagés que la Municipalité exige du promoteur la résorption totale et définitive de ces sources de pollution afin qu'il soit possible, dans 5 ans ou 10 ans, voire plus, de planter des arbres fruitiers comestibles sans danger pour la santé. Il semble qu'au vu de l'importance de l'opération, plus de 800 logements, cela soit équitable pour tout le monde. Sinon, comment pouvez-vous nous assurer que les recommandations et informations données aux futurs résidents notamment seront bien respectées dans la durée ? »

Monsieur le Maire : « La mutation de ce secteur, historiquement dégradé, implique des mesures très drastiques encadrées par la réglementation. Construire la Ville dans ces zones, qui ont parfois connu des activités porteuses de pollution, est difficile et doit être réalisé avec précaution. Des études ont été menées par les instances compétentes en matière d'environnement. Chacun devra s'y conformer. La Ville respecte scrupuleusement ce cadre, et il est évident que nous demanderons aux aménageurs de respecter les règles afin de garantir un contrôle de l'état des sols. Il n'y a rien de mystérieux là-dedans. »

Monsieur ROBILLARD : « On se doute bien, évidemment, que les constructeurs vont respecter la réglementation. Ils seront obligés de le faire. Cependant, le problème, et pas seulement ici mais également dans la zone Sénia dans le cadre du permis de construire déposé par Linkcity, est que les constructeurs laisseront des spots de pollution, essentiellement en métaux et en hydrocarbures, comme le constate le bureau d'études de sol dans son rapport, qui a été cité par ma collègue. C'est souvent le cas, lorsque les villes ne sont pas assez attentives. La conséquence qui est très ennuyeuse, c'est qu'il y a une restriction d'usage pour les usagers, pour les occupants, qui ne pourront pas planter des arbres fruitiers, par exemple, ou faire un jardin potager, comme cela se développe partout, spontanément, dans différents programmes qui existent déjà. Il n'est pas normal de traiter différemment les programmes neufs qui vont se construire sur la commune, d'autant plus que ce sont des programmes colossaux. On parle de 800 logements. Dans le permis LinkCity, il y a plus de 20 000 m², plus de plusieurs centaines de logements. »

Monsieur le Maire : « 176 logements. »

Monsieur ROBILLARD : « Vu la taille des opérations, la Ville peut tout à fait exiger aux promoteurs d'enlever, de purger l'ensemble du terrain de pollution. De façon à ce qu'ensuite, les occupants, dans 5 ans, dans 10 ans, dans 15 ans, et on ne sera plus là pour les contrôler puisque ce seront des copropriétaires qui se seront revendus successivement leurs biens, puissent planter ce qu'ils veulent et consommer ce qu'ils veulent dans leur terrain. C'est tout à fait en phase avec la volonté environnementale des gens qui achètent dans des écoquartiers ou dans des opérations qui se veulent exemplaires sur le plan environnemental. Nous refusons donc d'accepter cela. En ce qui concerne le projet LinkCity de la zone Sénia, il faut le refuser, en raison de ce point-là et en raison également de la mauvaise qualité architecturale qui est proposée. Ce bâtiment est une honte. J'ai regardé le permis de construire. Il n'est pas normal d'accepter un projet tel quel pour le premier coup de pioche de cette opération qui est métropolitaine. Ce n'est pas normal. Il est prévu un parking en superstructure, sur cinq

niveaux, avec plus de 200 places. Cela ne s'est fait nulle part ailleurs dans le département, je ne connais pas. Pourquoi on l'accepte ici sur la rue des Alouettes, qui est la voie d'entrée de ce quartier ? L'aspect pollution et l'aspect architectural, qui est très mauvais ne devrait pas être accepté par la Municipalité. »

Monsieur le Maire : « Il a été demandé aux promoteurs de dépolluer totalement le terrain qui accueillera le futur parc de deux hectares, en face de la Scène Digitale. S'agissant du parking silo, il relie deux bâtiments et jouera le rôle d'écran pour amoindrir les nuisances inhérentes à l'existence de l'autoroute. Comme vous le savez, les parkings souterrains sont de moins en moins utilisés et construits. Cet équipement a une fonction double : il répond au besoin de stationnements d'usagers et d'un certain nombre d'habitants du futur quartier, mais il jouera également un rôle protecteur pour ces derniers, en permettant l'aménagement d'un cœur d'îlot préservé comprenant des aménagements paysagers de qualité, mis à distance de l'A86. »

Monsieur ROBILLARD : « Il serait bien que les permis de construire soient complétés avec ce que vous venez de dire, et qu'il y ait un engagement du pétitionnaire. Il faut que ce soit écrit noir sur blanc. Ensuite c'est plus compliqué, il y a des négociations, et en définitive la qualité en prend un coup. En plus, en ce qui concerne l'écran, on peut faire un écran avec autre chose qu'un parking en superstructure. Il y a des écrans partout dans la région, notamment dans le Val-de-Marne, le long de l' A86. Il n'y a pas de parking en superstructure. Ce sont des bâtiments d'activité ou des bureaux. Je sais que c'est compliqué à faire en ce moment, mais c'est prévu dans les programmes, c'est comme ça et on peut s'y prendre autrement. »

Monsieur le Maire : « Dont acte. »

Monsieur ROBILLARD : « Soyons vigilants Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Nous sommes très vigilants. Vous n'imaginez pas le nombre de réunions que nous menons avec les aménageurs et les promoteurs pour aboutir à un résultat qui garantisse une très bonne qualité de vie aux futurs habitants qui arriveront dans ce bassin de vie de la zone Sénia. »

Monsieur ROBILLARD : « Nous partageons tous les deux les mêmes exigences de qualité, donc continuez à imposer de la qualité dans ce programme. »

Monsieur le Maire : « J'effectue mon travail et je n'ai pas besoin de votre aide pour le faire. Quand je vois ce qui s'est passé à Chevilly-Larue, projet auquel vous avez, il me semble, contribué, je préfère tourner le dos à ce type d'opérations. D'ailleurs, je crois que Madame la Maire n'est pas fière de ce qui a été mené : quand on a la reproduction de 2 300 fenêtres, toutes les mêmes, en façade de l'ex-Nationale 7, ce n'est pas brillant. »

Monsieur ROBILLARD : « C'est vraiment lamentable. La question suivante est relative à la résidence Coallia. Le 28 mars, j'ai rencontré le Député Vincent Jeanbrun sur demande du responsable du comité des résidents de Coallia. Le responsable du comité lui a exposé la situation catastrophique avec le gestionnaire Coallia. Monsieur Jeanbrun nous a répondu qu'il connaissait bien Coallia pour avoir travaillé en tant que Maire de l'Haÿ-les-Roses sur le relogement des résidents de la résidence Coallia existante sur sa commune. Il nous a également précisé de revenir vers lui si les démarches du comité envers Coallia et Valophis à Thiais n'aboutissaient pas. Il s'est engagé à se retourner vers la Préfecture, par exemple. La précédente Députée, Rachel Keke et le Député actuel acceptant d'accompagner le comité des résidents, on ne voit pas pourquoi le Maire de Thiais ne le ferait pas à Thiais. Ensuite, nous avons vu au point précédent qu'il était possible de consulter un permis de construire alors qu'il n'était pas encore délivré. C'est le cas de l'opération Bricorama. Nous demandons donc de nouveau à pouvoir consulter le permis de construire déposé par Valophis pour la reconstruction du foyer Coallia, et que des réunions de travail aient lieu avec tous les intervenants, y compris la Ville de Thiais, comme cela s'est passé à l'Haÿ-les-Roses. »

Monsieur le Maire : « A chaque séance du Conseil Municipal, vous évoquez Coallia d'une manière ou d'une autre : par une fenêtre, par un soupirail, par une porte. Je connais mieux que quiconque ce dossier dans la mesure où je suis en contact avec l'ensemble des acteurs à la manœuvre, à savoir le propriétaire, c'est-à-dire Valophis, l'association et également l'ARS. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de vous apporter de multiples éléments de réponse lors des séances de notre assemblée délibérante. Un des habitants de la résidence a demandé audience au Député Vincent Jeanbrun, et vous l'avez accompagné. Ce n'est pas vous qui avez sollicité un rendez-vous auprès du Député. Vous ne vous êtes pas manifesté outre mesure. Le locataire de Coallia a alors exposé la situation à Vincent Jeanbrun qui a écouté, et promis d'intervenir si le besoin s'en faisait sentir. Le résident s'est engagé à transmettre la documentation sur ce sujet, mais, a priori, n'a rien envoyé à ce jour. Il me semble également que Vincent Jeanbrun a précisé qu'il ne se rendrait pas sur place. Il a fait ce que normalement un Député doit faire, ce que je faisais lorsque j'étais moi-même parlementaire : recevoir tous ceux qui demandent un rendez-vous et les écouter. Le Député soutient la Ville de Thiais. Voici le retour qui m'a été fait par Vincent Jeanbrun sur cet entretien. »

Monsieur ROBILLARD : « Ça a pu lui échapper, mais je vais vous faire confiance. »

Monsieur le Maire : « Non, cela ne lui a pas échappé, et vous pouvez également lui faire confiance. S'agissant de votre question relative aux permis de construire, il y avait une procédure particulière de Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) pour le projet de requalification urbaine dont nous parlions précédemment, et qui imposait à la Ville de communiquer les dossiers de permis de construire afférents en cours d'instruction. La PPVE s'est achevée hier. En dehors de cette procédure, les pièces des permis de construire en cours d'instruction ne sont pas communicables. Ainsi, le permis déposé par Valophis dans le cadre de la reconstruction du foyer Coallia est en cours d'instruction, et la Ville ne peut pas le communiquer. Je rappelle que cette construction verra le jour en fin d'année 2027 et dispose d'une localisation privilégiée, à proximité immédiate de la gare de métro 14. Le vieux bâtiment sera démoli et les résidents actuels pourront intégrer cette nouvelle résidence. C'est une chance et nous devrions nous projeter vers cette perspective plutôt que de tenter par divers procédés de critiquer le travail mené par la Ville. De plus, comme cela a déjà été évoqué ici, j'avais pris l'attache de l'Agence Régionale de Santé pour que soit organisée une visite, au regard de toutes les alertes formulées. Cet établissement a rendu son rapport, dont j'ai eu connaissance, et dans lequel il indique qu'il n'y a pas de fait reprochable constaté dans ce bâtiment. Enfin, il est important de préciser que l'ancienne députée, dont vous me dites qu'elle a effectué un travail extraordinaire, n'a pas été capable de modifier le tarif des locations et donc de changer le sort financier des personnes qui y résident. De ce point de vue, elle a échoué. »

Monsieur LONY : « Elle a considérablement amélioré la vie des résidents de Coallia en faisant bouger Coallia pour réhabiliter un certain nombre de logements qui étaient absolument infectes. C'est également grâce à elle que tout le système de chauffage a été changé. Coallia a mis sur la table près de 300 000 à 500 000 euros pour effectuer ces travaux. Elle a accompli un très gros travail qui n'avait pas été fait jusqu'alors, alors qu'elle n'a été Députée que pendant deux ans seulement. »

Monsieur le Maire : « En tous les cas, elle n'a pas réussi à résoudre ce scandale des loyers, que vous évoquiez vous-même il n'y a pas longtemps. Les travaux de chauffage d'une résidence relèvent du bailleur et sont réalisés de manière régulière. Elle est probablement intervenue au moment où il fallait les effectuer. La Ville n'est pas chef de file dans cette affaire. »

Monsieur ROBILLARD : « Pourtant à l'Haÿ-les-Roses, la Ville était chef de file. Elle organisait des réunions de concertation avec les résidents. Pourquoi pas à Thiais ? »

Monsieur le Maire : « Ne faites pas un effet de manche. La Ville de l'Haÿ-les-Roses a eu à construire une résidence et elle s'y est employée. Aujourd'hui, cette résidence fonctionne correctement. Vincent Jeanbrun m'en a parlé. S'agissant de ce qui se passe à Thiais, nous travaillons avec l'aménageur sur la réalisation de la prochaine résidence Coallia. C'est pour cela que je vous conseille de vous projeter

vers l'avenir plutôt que de camper sur votre position et d'évoquer sans cesse une résidence qui va être démolie dans quelques mois. »

Monsieur ROBILLARD : « Dans quelques années. »

Monsieur le Maire : « La résidence sera opérationnelle en 2027. »

****

Liste des marchés conclus :

- Marchés passés à procédure adaptée :

- Marché portant sur la réalisation de prestations informatiques concernant l'administration de systèmes et réseaux ainsi qu'une assistance technique : Accord cadre à bons de commande attribué ***à la société Monaco digital - Avangarde*** avec un montant annuel minimum de 10 000,00 € HT et un montant maximum de 105 000,00 € HT pour une durée d'un an reconductible 1 fois.

- Marché subséquent n° 2 relatif à l'organisation de séjours pour les centres de vacances de la Ville de Thiais, en France et à l'étranger – Lot 4 : Vacances d'été en Europe : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande attribué à ***Mar i Muntanya*** sans montant minimum et avec un montant maximum de 15 000 € HT pour une durée de 10 mois

- Contrats :

- Contrat relatif à la maintenance des installations intérieures téléphoniques des différents sites de la commune conclu avec la société ***SUDELPHONE*** pour un montant annuel de 3 332,07 € HT et une durée d'un an renouvelable 3 fois.
- Contrat relatif à la maintenance d'une installation intérieure téléphonique supplémentaire pour l'hôtel de ville conclu avec la société ***SUDELPHONE*** pour un montant annuel de 1 922,45 € HT et une durée d'un an renouvelable 3 fois.
- Contrat de prestation de service portant sur la réalisation d'un audit en hygiène et sécurité alimentaire conclu avec la société ***HYSECA*** pour un montant total forfaitaire annuel de 4 145,30 € HT et une durée d'un an renouvelable 3 fois.

- Avenants :

- Avenant n° 2 au contrat relatif à l'hébergement et à la maintenance de progiciels Arpège avec la société ***ARPEGE*** procédant à l'ajout d'un abonnement et d'une maintenance portant sur le logiciel Adagio pour un montant annuel de 1 340,00 € HT.

Liste des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire :

- D2025/001 : Décision portant approbation d'un contrat concernant une ligne de trésorerie de 2 000 000 € ;
- D2025/002 : Décision relative à la demande de subventions au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2025 ;
- D2025/003 : Décision relative à la demande de subvention au titre du Fonds Vert 2025.

****

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 23 heures 00.

Le Secrétaire de Séance,

Chantal GERMAIN

Le Maire,
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Richard DELL'AGNOLA

****

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15, le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante.

Les remarques et observations formulées sur le procès-verbal, lors de son approbation, sont les suivantes :

Aucune remarque ou observation n'a été formulée sur le procès-verbal.